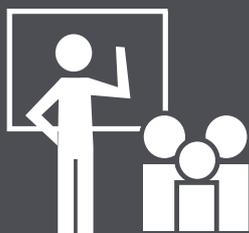


CATALOGUE DES FORMATIONS



+ DE 80
FORMATIONS

AFIS FORMATION PAU

11, rue Johannes Kepler
64000 PAU

AFIS FORMATION BIDART

Technopole Izarbel
243, Allée Théodore Monod
64210 BIDART

AFIS FORMATION LESCAR

7, avenue du Vert Galan
64230 LESCAR

Tél : 05 59 40 13 15

contact@afis-formation.fr

www.afis-formation.fr



AFIS, QUI SOMMES-NOUS ?

PRÉSENTATION

Plus que jamais d'actualité, **la prévention des risques professionnels représente un des enjeux majeurs de la sécurité au travail**. Celle-ci n'est pas seulement une obligation réglementaire pour les employeurs ; il s'agit avant tout de préserver la santé des personnes se trouvant sous sa responsabilité, et d'assurer leur sécurité au quotidien. **Dans cette optique, la formation constitue un levier puissant de réduction des risques professionnels.**

C'est dans ce cadre que le centre de formation AFIS s'efforce, depuis plus de 8 ans, de développer un panel toujours plus étendu et plus spécifique de formations en Santé et Sécurité au Travail.

Nous nous adressons tant à des organismes publics qu'à des entreprises privées, sur la France entière et dans tous les secteurs d'activité (tertiaire, établissements de soins, construction, ingénierie, enseignement...).

Nous avons obtenu en février 2016 la **certification de services SGS Qualicert** pour l'ensemble de nos formations. De plus, afin de répondre au décret qualité N°2015-790 du 30 juin 2015, nous sommes inscrits sur le DATADOCK.



DIFFÉRENTES PRESTATIONS

VOS BESOINS

Dispenser des formations pratiques et appropriées à la fonction de vos salariés en tenant compte de l'environnement de travail et en intégrant la nature des risques encourus et l'activité (matériaux, processus, horaires)...

AFIS FORMATION

Les formations sont encadrées par des formateurs en secourisme, en incendie et sapeurs pompiers, préventionnistes en activités, diplômés d'état en travail en hauteur, kinésithérapeutes, psychologues, ingénieurs électriciens.

MOBILITÉ ET SOUPLESSE

Nous pouvons intervenir **dans vos locaux, aux dates et aux horaires que vous souhaitez**, week-end, jour férié, de nuit ou en soirée également pour les entreprises fonctionnant en 3x8. **Nos 40 formateurs vous assurent réactivité et proximité.**

Si toutefois vous ne parvenez pas à trouver une formation qui vous convienne parfaitement, nos pédagogues établiront pour vous un scénario pédagogique et une documentation stagiaire adaptée à vos besoins.



NOTRE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



40 FORMATEURS SPÉCIALISÉS

Tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente, nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques :

- **Formateurs de formateurs et Formateurs en Secourisme,**
- **Formateurs de formateurs et Formateurs Sauveteur Secouriste du Travail,**
- **Sapeurs-Pompiers professionnels et volontaires,**
- **Préventionnistes,**
- **Spécialistes (diplômés d'état) des travaux sur corde,**
- **Spécialistes en sécurité privée,**
- **Kinésithérapeutes,**
- **Infirmières,**
- **Ingénieurs électriciens.**



Nos formations sont rendues **les plus vivantes, conviviales et réalistes** que possible par l'application des principes suivants :

- Discussions-débats sur les expériences vécues.
- Adaptation du programme et des mises en situation aux risques et activités spécifiques de la structure.
- Création d'un climat serein et dénué de jugement propice à l'apprentissage et à la participation active de tous.
- Enseignement réalisé sur vidéo projecteur à l'aide d'animations claires, synthétiques et compréhensibles par tous.
- Prise en compte systématique des handicaps autant lors des séquences théoriques que pratiques.



AFIS, LES OUTILS

AFIS VOUS FORME AVEC LA
RÉALITÉ VIRTUELLE.



AFIS SE DÉPLACE
CHEZ VOUS AVEC TOUT
L'ÉQUIPEMENT POUR
VOS **FORMATIONS**
ÉLECTRIQUES BT/HTA.

Rendez-vous sur www.afis-formation.fr pour plus d'informations.



AFIS, LES OUTILS

P 6



SECOURISME

P 7

En vue de disposer dans son établissement de personnel formé à prévenir les risques professionnels et à intervenir en cas d'accident.

- Initiation à l'utilisation du défibrillateur P 8
- SST - Formation Sauveteur Secouriste du Travail P 9
- MAC SST - Maintien et Actualisation des Compétences P 10
- Secourisme aux jeunes enfants P 11
- Secourisme et prévention aux personnes âgées P 12
- Secourisme scolaire P 13
- Secourisme routier P 14
- Secourisme PSC1 P 15



INCENDIE

P 16

En vue d'optimiser la sécurité du personnel, la sauvegarde du bâtiment, l'évacuation ou le confinement du personnel.

- Formation Incendie P 17
- Formation à la manipulation d'extincteurs P 18
- Exploitation SSI (Systèmes de Sécurité Incendie) P 19
- Formation ARI Port de l'appareil respiratoire isolant P 20



SSIAP

P 21

Service de Sécurité Incendie & Assistance à Personnes

Le personnel SSIAP joue un rôle prépondérant en matière de prévention incendie et de préparation au passage de "la commission de sécurité".

- Formation initiale SSIAP 1 P 22
- Formation module complémentaire SSIAP 1 P 23
- Recyclage SSIAP 1 P 24
- Remise à niveau SSIAP 1 P 25
- Formation initiale SSIAP 2 P 26
- Formation module complémentaire SSIAP 2 P 27
- Recyclage SSIAP 2 P 28
- Remise à niveau SSIAP 2 P 29
- Formation initiale SSIAP 3 P 30
- Formation module complémentaire SSIAP 3 D.U.T P 31
- Formation module complémentaire SSIAP3, PRV2, BP, AP2 P 32
- Recyclage SSIAP 3 P 33
- Remise à niveau SSIAP 3 P 34



SÉCURITÉ

P 35

Formation s'adressant aux personnes souhaitant exercer la profession d'agent de prévention et de sécurité.

- Formation CQP APS - Agent de Prévention et de Sécurité P 36
- Formation MAC APS - Maintien et actualisation des compétences Agent de Prévention et de Sécurité P 37
- Formation - Vidéo protection P 38



ÉLECTRICITÉ

P 39

Formations destinées à prendre des mesures préventives pour éviter les risques d'accidents électriques.

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Formation initiale Indice B0, H0 (V) Exécutant P 40
- Formation initiale Indice B0, H0 (V) Exécutant / Chargé de chantier P 41
- Formation initiale Indice BS (limité au changement d'ampoules) P 42
- Formation initiale Indice BE - Manoeuvre P 43
- Formation initiale Opérations d'ordre électrique simples et manoeuvres Indices BS, BE/HE Manoeuvre (HTA) P 44
- Formation initiale Opérations d'ordre électrique en BT Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE (Mesure, Vérification), H0(V) P 45
- Formation initiale Opérations d'ordre électrique en BT et HTA Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE (Mesure, Vérification), H1(V), H2(V), H2(V)Essai, HC, HE (Mesure, Vérification) P 46
- Formation initiale Opérations d'ordre électrique en BT et HTA/HTB Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE, H1(V), H2(V), H2(V)Essai, HC, HE P 47
- Formation initiale Opérations spécifiques pour plates-formes d'essais et laboratoires en BT Indice BE Essai P 48
- Formation initiale Opérations spécifiques pour plates-formes d'essais et laboratoires en BT et HT Indice BE / HE Essai P 49

FORMATIONS QUALIFIANTES

- Mise en sécurité des installations électriques P 50
- Maintenance des installations électriques P 51
- Réalisation d'une installation électrique BT P 52
- Conception et réalisation des installations électriques dans les ERP P 53



MÉCANIQUE

P 54

Formation nécessaire pour éviter les accidents d'origine mécanique qui proviennent de causes humaines et/ou matérielles.

Formation Habilitation Mécanique **P 55**



TRAVAIL EN HAUTEUR

P 56

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques quant à l'utilisation et l'entretien d'équipement de protection individuelle contre les chutes.

Formation Sensibilisation au port du harnais **P 57**

Formation Travail en Hauteur **P 58**

Formation Échafaudage fixe et/ou roulant **P 59**



PRÉVENTION DES RISQUES

P 60

Plus que jamais, la prévention des risques professionnels représente un des enjeux majeurs de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail.

Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) **P 61**

CATEC® - Pré-requis **P 62**

CATEC® - Intervenant **P 63**

CATEC® - Surveillant **P 64**

CSE - Comité Social et Économique **P 65**

Accompagnement SEIRICH **P 66**

ATEX Niveau 0 **P 67**

Sensibilisation aux risques chimiques **P 68**

Accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH) **P 69**



AMIANTE

P 70

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques quant à la présence de matériaux contenant de l'amiante.

Amiante sous section 4 - Opérateur de chantier **P 71**

Amiante sous section 4 - Encadrement de chantier **P 72**

Amiante sous section 4 - Encadrement technique **P 73**

Amiante sous section 4 - Cumul des fonctions **P 74**



CACES®

P 75

Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

Le certificat s'adresse à tous les utilisateurs de différents types d'engins utilisés dans le monde du travail (chariot élévateur, nacelle, préparateur de commande...).

Les différents types de CACES® **P 76**

Formation CACES® et autorisation de conduite **P 77**

Formation CACES® R482 - Engins de chantier **P 78**

Formation CACES® R485 - Gerbeurs **P 79**

Formation CACES® R486a - Nacelle **P 80**

Formation CACES® R489 Cariste **P 81**

Chariot élévateur **P 81**

Formation CACES® R490 - Grues auxiliaires **P 82**



GESTES & POSTURES

P 83

Acquérir les connaissances permettant aux salariés de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Formation Gestes et Postures **P 84**

PRAP IBC (Industrie, BTP, Commerce) **P 85**

PRAP 2S (Sanitaire et Social) **P 86**

APS ASD - Formation Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile **P 87**



RISQUES PSYCHO SOCIAUX

P 88

Pour que performance et bien-être au travail soient en accord.

Formation Risques Psycho-Sociaux **P 89**



CONSEIL ET AUDIT

P 90

Le chef d'entreprise est tenu légalement de procéder à un audit régulier de son système de management de la santé et la sécurité au travail en vue d'évaluer l'efficacité du dispositif et de le mettre régulièrement à jour.

Document Unique **P 91**

Formation animateur Santé Sécurité Environnement **P 92**

Formation Accessibilité des personnes handicapées **P 93**

FORMATIONS SECOURISME



Formation SST, comprenant tous les modules de secourisme et de prévention en entreprise, **validée par les CARSAT et l'INRS.**

- Utilisation du **Défibrillateur Automatisé Externe.**

Adaptation de la formation afin de :

- Disposer, dans les établissements scolaires, de personnel formé à prévenir les risques du quotidien et à intervenir en cas d'accident auprès des enfants.
- Disposer, dans les crèches, de personnel formé à prévenir les risques du quotidien et à intervenir en cas d'accident auprès des jeunes enfants.



- 👉 Initiation à l'utilisation du défibrillateur
- 👉 SST - Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- 👉 MAC SST - Maintien et actualisation des compétences SST
- 👉 Secourisme aux jeunes enfants
- 👉 Secourisme et prévention aux personnes âgées
- 👉 Secourisme scolaire
- 👉 Secourisme routier
- 👉 Secourisme PSC1

Initiation à l'utilisation du défibrillateur

OBJECTIFS

- Dans le cadre de la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, il est mis en place une initiation à la prise en charge d'une victime qui présente un arrêt cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne même non formée aux gestes de premiers secours.



DURÉE

2H

Soit 1/2 journée



PRÉ-REQUIS

Aucun.



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- La réglementation
- La fibrillation cardiaque
- Pourquoi utiliser un défibrillateur ?
- Découvrir le défibrillateur

Partie pratique

- Exercices d'apprentissage en groupe
- Exercices de simulation sur mannequin

L'ensemble des techniques et conduites à tenir est strictement conforme aux dernières directives internationales (ILCOR) en matière de gestes d'urgence et de réanimation cardio-pulmonaires.

FORMATION SST

Sauveteur Secouriste du Travail

N° d'habilitation : 1438127/2018/SST-01/O/01

OBJECTIFS

- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout public.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

14 H

Soit 2 jours



PARTICIPANTS

Effectif minimum : 4 stagiaires

Effectif maximum : 10 stagiaires

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Études de cas
- Mises en situation d'accidents du travail simulés

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément au document de référence V6 en date du 21 décembre 2018, la formation SST comprend 8 parties :

Être capable :

- De situer le cadre juridique de son intervention
- De réaliser une protection adaptée
- D'examiner la(les) victime(s) avant et/ pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- De secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
- De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la(des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Ordinateur portable
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Mannequins
- Tapis de sol, draps, couvertures, couvertures de survie
- Vidéo projecteur
- Maquillage pour simulations
- Plan d'intervention SST



MODE D'ÉVALUATION

- Une **évaluation qualitative** de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.
- L'**évaluation continue et certificative**, selon des critères définis par l'INRS et portés sur un document national (fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST) permet, si elle est favorable, de prolonger de 24 mois la durée de validité du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.



ATTRIBUTION FINALE

Une carte SST

VALIDATION DE LA FORMATION

- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.
- Le titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation du maintien et actualisation de compétences est réputé détenir l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les 2 ans.

OBJECTIFS

- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.



PERSONNEL CONCERNÉ

Les SST relevant du régime général de la Sécurité Sociale. Elle concerne aussi les SST des entreprises, organismes ou de toutes autres institutions.

Sont également concernés les SST des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique, ainsi que les SST des centres de formation et d'apprentissage.



PRÉ-REQUIS

Être en possession d'un **certificat SST**.



DURÉE

7 H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **10** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Études de cas
- Mises en situation d'accidents du travail simulés

PROGRAMME DE LA FORMATION

Conformément au document de référence V6 en date du 21 décembre 2018, la formation SST comprend 8 parties :

Être capable :

- De situer le cadre juridique de son intervention
- De réaliser une protection adaptée
- D'examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- De secourir la(les) victime(s) de manière appropriée
- De situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- De contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la(des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Maquillage pour simulations
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Mannequins
- Vidéo projecteur
- Ordinateur portable
- Tapis de sol, draps, couvertures, couvertures de survie
- Plan d'intervention SST



MODES D'ÉVALUATION

- Une **évaluation qualitative** de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.
- L'**évaluation continue et certificative**, selon des critères définis par l'INRS et portés sur un document national (fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST) permet, si elle est favorable, de prolonger de 24 mois la durée de validité du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. La validation définitive de la Formation Continue ne s'effectuera que sur présentation de la carte SST en cours de validité.



ATTRIBUTION FINALE

Une carte SST

VALIDATION DE LA FORMATION

- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.
- Le titulaire du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation du maintien et actualisation de compétences est réputé détenir l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) », conformément à l'arrêté du 5 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ».

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les 2 ans.

Secourisme aux jeunes enfants

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre juridique entourant la prise en charge d'un enfant blessé ou malade.
- Connaître et prévenir les risques liés aux jeunes enfants.
- Être capable d'intervenir efficacement face à une urgence menaçant la vie d'un nourrisson, d'un enfant ou d'un adulte.



PERSONNEL CONCERNÉ

- **Personnel de crèches, animateurs** de centres aérés
- **Assistants maternelles, baby-sitters, parents, grands-parents...**



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7 H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires
Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Maquillage pour simulations
- Ordinateur portable
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Mannequins
- Tapis de sol, draps, couvertures, couvertures de survie
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Études de cas
- Mises en situation d'accidents du travail simulés



ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas (mort subite, noyade...)
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme

Cas particuliers

- Ingestion de produit chimique (eau de javel...)
- Choc allergique (alimentaire, traitements médicaux...)
- Crise d'asthme
- Coup de chaleur
- Le syndrome du bébé secoué

Partie pratique

- Exercices d'apprentissage en groupe
- Exercices de simulation

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les ans.

FORMATION

Secourisme et prévention aux personnes âgées

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances nécessaires à la prévention des facteurs accidentogènes chez la personne âgée.
- Effectuer les gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une personne âgée dans l'attente du relais des secours extérieurs.



PERSONNEL CONCERNÉ

Professionnels travaillant dans une structure d'accueil pour personnes âgées ou intervenant à domicile (aides soignants, auxiliaires de vie, infirmières...).



DURÉE

7 H
Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires
Effectif maximum : **10** stagiaires



PRÉ-REQUIS

Aucun.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Les facteurs accidentogènes chez la personne âgée
- Les outils de prévention

● Secourisme :

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas (massage cardiaque et mise en œuvre d'un défibrillateur)

Partie pratique

- Exercices d'apprentissage en groupe
- Exercices de simulation

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les ans.

OBJECTIFS

- Formation relative à la sensibilisation, à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.



PERSONNEL CONCERNÉ

Élèves du milieu scolaire public ou privé.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7 H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Mannequins
- Tapis de sol, draps, couvertures, couvertures de survie
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Études de cas
- Mises en situation d'accidents du travail simulés

PROGRAMME DE LA FORMATION

A L'ÉCOLE

- **Programme APS** (Apprendre à Porter Secours) du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Santé.
- **Apprentissage des principes simples pour porter secours**, intégré dans les programmes scolaires et qui tient compte du développement et de l'autonomie de l'enfant.

AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Partie théorique

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas (massage cardiaque et mise en œuvre d'un défibrillateur)
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme

Partie pratique

- Exercices d'apprentissage en groupe
- Exercices de cas concrets individuels

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les ans.

OBJECTIFS

- Comprendre les facteurs menant à un accident de la circulation et tenter de les éviter.
- Être capable d'intervenir immédiatement et efficacement en présence d'une ou plusieurs victimes d'un accident de la circulation.
- Être capable d'intervenir efficacement et en toute sécurité face à un feu naissant de véhicule.



PERSONNEL CONCERNÉ

Principalement les conducteurs professionnels (taxi, conducteur de bus, livreurs...) ainsi que le personnel des entreprises désirant accroître leurs compétences face aux risques routiers.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



PARTICIPANTS

Effectif minimum : 4 stagiaires

Effectif maximum : 10 stagiaires



DURÉE

7H

Soit 1 jour



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Mannequins
- Tapis de sol, draps, couvertures, couvertures de survie
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Études de cas
- Mises en situation d'accidents du travail simulés

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Le risque routier
- Statistiques, facteurs accidentogènes, facteurs humains...
- Le Code du Travail
- Règlementation en matière de trousse de secours, d'extincteur, de dispositifs de signalisation...
- Protéger, alerter et renseigner les services de secours
- Balisage, signalisation, stabilisation du véhicule, numéro d'urgence européen...
- Accéder à une victime dans un véhicule ou l'extraire du véhicule
- Les précautions à prendre, les airbags, les véhicules gpl ou hybrides, les dégagements d'urgence...
- Apprécier les signes de détresse vitale
- Retrait de casque seul, bilan vital...
- Agir sur une victime présentant une hémorragie visible dans un véhicule
- Victime inconsciente dans le véhicule, hors d'un habitacle ou percutée...

- Agir devant une victime inconsciente, qui ne ventile pas, dans un véhicule
- Ventilation artificielle dans un véhicule
- Agir devant une victime présentant plusieurs atteintes des fonctions vitales
- Arrêt cardio-ventilatoire

Les feux de véhicules :

- Les causes, les mécanismes
- Les classes de feu
- Les modes de propagation
- Les procédés d'extinction (extincteur à poudre)

Partie pratique

- **Exercices d'apprentissage** en groupe
- **Exercices de simulation** sur générateur de flammes à gaz (propres, sans dangers pour les stagiaires et totalement sécurisés)
- En matière de gestes de secourisme, **l'ensemble des techniques et conduites** à tenir est strictement conforme aux règlements en vigueur

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les ans.

FORMATION

Prévention et secours civiques de niveau 1 - PSC1

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours extérieurs.



PERSONNEL CONCERNÉ

Cette formation s'adresse à **tous**, un âge **minimum de 10 ans** est prescrit.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7 H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Mannequins
- Tapis de sol, draps, couvertures, couvertures de survie
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation
- Maquillage pour simulations



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Études de cas
- Mises en situation d'accidents du travail simulés



ATTRIBUTION FINALE

Délivrance d'une attestation de formation PSC1 et d'un memento des gestes de secourisme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

CONFORME AUX RECOMMANDATIONS DE LA DGSCGC

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme

Partie pratique

- Exercices d'apprentissage en groupe
- Exercices de cas concrets individuels

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les ans.

FORMATIONS INCENDIE



Acquérir les connaissances théoriques élémentaires et pratiques à la **prévention** et à la **lutte contre les incendies dans l'établissement**.

Le personnel formé sera capable de :

- Réagir efficacement contre un début d'incendie,
- Utiliser un extincteur approprié face à un départ de feu.

Acquérir les connaissances théoriques élémentaires à l'**évacuation d'un bâtiment**.

- Exercice d'évacuation avec déclenchement de l'alarme générale (évaluation tant des infrastructures que des comportements humains en situation),
- Identification des axes d'amélioration,
- Définition des rôles à chaque personnel,
- Optimisation de la prise de contact avec les secours.

Un message clair = une intervention adaptée efficace.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

- 🔹 **Formation Incendie**
- 🔹 **Manipulation d'extincteurs**
- 🔹 **Exploitation SSI : Systèmes de Sécurité Incendie**
- 🔹 **ARI : Port de l'Appareil Respiratoire Isolant**

FORMATION

Incendie

OBJECTIFS

- Appliquer les consignes de sécurité incendie.
- Savoir utiliser les moyens de première intervention.
- Réagir efficacement face à un début d'incendie.
- Connaître les règles élémentaires de prévention.



PERSONNEL CONCERNÉ

L'ensemble du personnel.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

3H30

soit 1/2 journée



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires

EXTRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Article R4227-28

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-38

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

(...) Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Article R4227-39

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Le risque d'incendie dans l'établissement
- Connaissance du feu : triangle du feu, classes de feux, agents extincteurs...
- Les différents moyens et procédés d'extinction
- Reconnaissance des moyens de secours de l'établissement
- Utilisation des extincteurs et RIA
- Les consignes de sécurité
- L'alarme et l'alerte
- Principes d'évacuation

Partie pratique

- Exercices d'extinction par les stagiaires sur générateur de flammes
 - Moyens mis à disposition :
12 extincteurs à eau, 6 extincteurs CO², générateur de flammes, couverture anti-feu.
- Chaque participant mettra en oeuvre les 2 types d'extincteurs.**

Le contenu de cette formation a été validé par un préventionniste incendie.

Manipulation d'extincteurs

OBJECTIFS

- **Savoir utiliser les extincteurs à disposition.**
- **Réagir efficacement face à un début d'incendie.**



PERSONNEL CONCERNÉ

L'ensemble du personnel.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

2H

soit 1/2 journée



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires

EXTRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Article R4227-28

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-38

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

(...) Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Article R4227-39

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- **Le risque d'incendie dans l'établissement**
- **Connaissance du feu** : triangle du feu, classes de feux, agents extincteurs...
- **Les différents moyens et procédés d'extinction**

Partie pratique

- **Exercices d'extinction** par les stagiaires sur générateur de flammes

Exploitation SSI (Systèmes de Sécurité Incendie)

OBJECTIFS

- Connaître et exploiter son système de sécurité incendie.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel chargé de l'exploitation d'un système de sécurité incendie.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

4H

soit 1/2 journée



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires

EXTRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Article R4227-28

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R4227-38

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

(...) Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.

Article R4227-39

Entrée en vigueur le 01 mai 2008

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Les différentes catégories de SSI
- L'alarme et l'alerte
- Les différents types d'alarme
- Que dit la réglementation ?

Partie pratique

- Exercices pratiques
- Simulation à partir de cas concrets

OBJECTIFS

- **Savoir manipuler et porter un appareil respiratoire isolant** dans une atmosphère enfumée.
- **Appréhender les contraintes liées au port de l'ARI.**
- **Connaître les consignes à respecter** avant, pendant et après une intervention avec un ARI.
- **Savoir dégager une personne inanimée avec l'ARI.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel **habilité et chargé d'intervenir sous ARI.**



PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale au port de l'ARI.



DURÉE

7 H

soit 1 jour

EXTRAIT DU CODE DU TRAVAIL

Article R4323-106

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement. Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Appareil Respiratoire Isolant
- Ordinateur portable
- Appareil à fumée
- Simulateur de foyer d'incendie
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique et pratique

- **Les atmosphères non respirables :**
 - Définitions, les fumées d'incendie
- **Les contraintes physiologiques :**
 - Les perturbations sensorielles
 - L'augmentation du travail du porteur

L'opération : les règles de base

- Avertissement
- Les règles à respecter avant l'engagement
- Les règles communes pendant l'engagement
- Les règles à respecter après l'engagement

Le matériel

- L'Appareil Respiratoire Isolant
- La ligne de vie
- Les différents types d'appareils (ARICF, ARICO, les cartouches filtrantes...)

L'opération : la procédure opérationnelle

- Procédure avant l'engagement
- Procédure pendant l'engagement
- Procédure après l'engagement
- Résumé du déroulement de l'opération

> Un maintien des compétences de 7 heures est conseillé tous les ans.

FORMATIONS SSIAP



Conformément au règlement de sécurité concernant les Établissements Recevant du Public (ERP), les agents SSIAP (Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes) doivent assurer la protection des locaux contre le risque d'incendie ainsi que l'assistance envers le public et le personnel de l'établissement.

Obligatoirement présent dans certains types d'ERP (notamment les grands magasins, les hôpitaux, etc.) et dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH), **le personnel SSIAP joue un rôle prépondérant en matière de prévention incendie et de préparation au passage de la « commission de sécurité ».**



- Formation initiale SSIAP 1
- Formation module complémentaire SSIAP 1
- Recyclage SSIAP 1
- Remise à niveau SSIAP 1
- Formation initiale SSIAP 2
- Formation module complémentaire SSIAP 2
- Recyclage SSIAP 2
- Remise à niveau SSIAP 2
- Formation initiale SSIAP 3
- Formation module complémentaire SSIAP 3, D.U.T
- Formation module complémentaire SSIAP 3, PRV2, BP, AP2
- Recyclage SSIAP 3
- Remise à niveau SSIAP 3

FORMATION

Initiale SSIAP 1

N° d'agrément : 64-2018-07-06-005

OBJECTIFS

- **Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.**
- **Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.**
- **Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir.**
- **Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.**
- **Connaître les limites de son action.**
- **Effectuer l'extinction des feux naissants.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout public.



PRÉ-REQUIS

- Capacité à **retranscrire des anomalies sur une main courante**
- **Aptitude médicale**
- **Titulaire du PSC1** (moins de 2 ans), **du SST ou du PSE1 en cours de validité.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Le feu et ses conséquences**
 - Feu
 - Comportement au feu
- **Sécurité incendie**
 - Principe de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
 - Desserte des bâtiments
 - Cloisonnement d'isolation des risques
 - Évacuation du public et des occupants
 - Désenfumage
 - Éclairage de sécurité
 - Présentation des différents moyens de secours
- **Installations techniques**
 - Installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie
- **Rôle et missions des agents de sécurité incendie**
 - Le service de sécurité
 - Présentation des consignes de sécurité et main courante
 - Poste de sécurité
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux
 - Mise en œuvre des moyens d'extinction
 - Appel et réception des services publics de secours
 - Sensibilisation des occupants



DURÉE

77 H

Soit 10 jours + 1 journée d'examen



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- **Casque de réalité virtuelle**



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Suite à la réussite de l'examen, un diplôme SSIAP 1 sera délivré.

> Un maintien des compétences de 14 heures est conseillé tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement.
- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.
- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir.
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.
- Connaître les limites de son action.
- Effectuer l'extinction des feux naissants.



PERSONNEL CONCERNÉ

Les hommes du rang des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, de pompiers militaires.



PRÉ-REQUIS

- Capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- Aptitude médicale
- Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans), du SST ou du PSE1 en cours de validité.
- Attestation de formation continue à jour.



DURÉE

45 H30

Soit 6,5 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Un diplôme SSIAP 1, par équivalence, sera délivré.

PROGRAMME DE LA FORMATION

● Sécurité incendie

- Principe de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

● Installations techniques

- Installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie

● Rôle et missions des agents de sécurité incendie

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

> Un maintien des compétences de 14 heures est conseillé tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et IGH.



PERSONNEL CONCERNÉ

Les agents de sécurité incendie qualifiés.



PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1, de l'ERP1 ou de l'IGH1 en cours de validité.
- Être titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST en cours de validité, recyclage triennal. Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme
- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 1, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

PRÉVENTION

- Évolution de la réglementation en matière de prévention :
- Contenu Evolution de la réglementation (nouveaux textes...)
 - Accessibilité du public

MOYENS DE SECOURS

- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours :
- Agents extincteurs
 - SSI
 - Moyens d'extinction

MISES EN SITUATION D'INTERVENTION

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité



DURÉE

14H

Soit 2 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **15** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de certification recyclage SSIAP 1.

- L'action face à différents contextes :
 - fumées, incendie
 - évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
 - méthode d'extinction d'un début d'incendie
 - protection individuelle
 - levée de doute, etc.
- L'utilisation des moyens de communication mobiles

Partie Pratique

Mise en situation

- Gestion d'une alarme
- Alerte des sapeurs-pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours (IGH / ERP)
- Exercices d'extinction sur feux réels

> Un maintien des compétences de 14 heures est conseillé tous les 3 ans.

Remise à niveau SSIAP 1

N° d'agrément : 64-2018-07-06-005

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et IGH.



PERSONNEL CONCERNÉ

Les agents de sécurité incendie qualifiés.



PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du diplôme SSIAP 1, de l'ERP1 ou de l'IGH1 en cours de validité.
- Aptitude médicale.
- Être titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST en cours de validité, recyclage triennal. Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.
- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 1, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Fondamentaux de sécurité incendie**
 - Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie
- Prévention**
 - Evolution de la réglementation en matière de prévention
- Moyens de secours**
 - Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Mises en situation d'intervention**
 - Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
 - Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité



DURÉE

21H

Soit 3 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **15** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de certification remise à niveau SSIAP 1.

- Exploitation du pc sécurite**
 - Fonctionnement d'un poste de sécurité
 - Appel, accueil et guidage des secours publics
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux**
 - Conduite d'une ronde de sécurité

Partie pratique

- Mise en situation :**
 - Gestion d'une alarme
 - Alerte des sapeurs-pompiers
 - Gestion d'une évacuation
 - Réception et guidage des secours (IGH / ERP)
 - Exercices d'extinction sur feux réels

> Un maintien des compétences de 14 heures est conseillé tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe.
- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels il est susceptible d'intervenir, identifier et interpréter les différents signaux.
- Connaître les dispositions applicables en hygiène incendie.
- Connaître les procédures et les consignes.
- Gérer les intervenants.
- Prendre les décisions adaptées.
- Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.



PRÉ-REQUIS

- Titulaire du SSIAP 1 et avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures durant les 24 derniers mois
- Aptitude médicale
- Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans), du SST ou du PSE1 en cours de validité.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Rôles et missions du chef d'équipe**
 - Gérer son équipe au quotidien
 - Organisation du fonctionnement de l'équipe de sécurité
 - Formation des agents de l'équipe
 - Gérer un conflit interne à l'équipe ou avec une tierce personne
 - Contrôler l'état d'avancement et les résultats des actions engagées par l'équipe
 - Effectuer un compte-rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
 - Appliquer et faire appliquer par les agents de sécurité les consignes et les procédures de sécurité et établir un planning des rondes
 - Traiter les incidents techniques relevés lors des rondes par appel au PC
 - Les conditions de délivrance des permis de feu
- **Manipulation des systèmes de sécurité incendie**
 - Tableau de signalisation incendie
 - La mise en sécurité incendie
 - Les manipulations, les incidences et les responsabilités
- **Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie**
 - Appliquer la réglementation du Code du Travail en matière de sécurité incendie
- **Chef du poste central de sécurité en situation de crise**
 - Être chef du poste central de sécurité IGH et ERP en situation de crise
 - Accueillir et faire guider les secours



DURÉE

84 H

Soit 11 jours + 1 journée d'examen



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Suite à la réussite de l'examen, un diplôme SSIAP 2 sera délivré.

OBJECTIFS

- Connaître les outils permettant la gestion et le management d'une équipe.
- Gérer un PC en situation de crise.
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité au travail dans ses aspects de sécurité incendie.
- Connaître les procédures et les consignes.
- Formation du personnel en matière de sécurité incendie.
- Gérer les intervenants.
- Prendre les décisions adaptées.
- Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des Sapeurs-Pompiers.



PERSONNEL CONCERNÉ

Les sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, de pompiers militaires, titulaire de l'unité de valeur PRV1, ou AP1 ou du certificat de prévention.



PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale
- Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans), du SST ou du PSE1 en cours de validité.
- Attestation de formation continue à jour
- Diplôme PRV1 ou AP1 ou certificat de prévention.



DURÉE

28H

Soit 4 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Un diplôme SSIAP 2, par équivalence, sera délivré.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Manipulation des systèmes de sécurité incendie**
 - Tableau de signalisation incendie
 - La mise en sécurité incendie
 - Les manipulations, les incidences et les responsabilités
- **Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie**
 - Appliquer la réglementation du Code du Travail en matière de sécurité incendie
- **Chef du poste central de sécurité en situation de crise**
 - Être chef du poste central de sécurité IGH et ERP en situation de crise
 - Accueillir et faire guider les secours

> Un maintien des compétences de 14 heures est conseillé tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- **Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.**
- **Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir.**
- **Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.**
- **Former les agents de l'équipe.**
- **Manager l'équipe de sécurité.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Chef d'équipe des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.



PRÉ-REQUIS

- **Titulaires du diplôme SSIAP2 en cours de validité**
- **Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans), du SST ou du PSE1 en cours de validité.** Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.
- **Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 2**, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef d'équipe de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **La prévention**
 - Évolution de la réglementation (nouveaux textes...)
 - Accessibilité du public
- **Les moyens de secours**
 - Les agents extincteurs
 - Le Système de Sécurité Incendie
 - Les moyens d'extinction (RIA, Extincteurs)
- **Organisation d'une séance de formation**
 - La méthode pédagogique : pratique de l'animation, déroulement chronologique d'une séance
- **Gestion du PC sécurité**
 - Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours
 - Gestion d'une évacuation
 - Compte-rendu à la hiérarchie
- **L'équipe de sécurité incendie**
 - Organiser l'accueil d'un nouvel agent
 - Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
 - Gérer les conflits
 - Gestion des documents administratifs



DURÉE

14H

Soit 2 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **15** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de certification recyclage SSIAP 2.

> Un maintien des compétences de 14 heures est conseillé tous les 3 ans.

Remise à niveau SSIAP 2

N° d'agrément : 64-2018-07-06-005

OBJECTIFS

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.
- Gérer une situation de crise.
- Organiser une séance de formation.
- Organiser le fonctionnement de l'équipe de sécurité.



PERSONNEL CONCERNÉ

Chef d'équipe des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.



PRÉ-REQUIS

- Titulaires du diplôme SSIAP 2 en cours de validité
- Aptitude médicale
- Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans), du SST ou du PSE1 en cours de validité, recyclage triennal.
Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

● Règlementation

- Classement d'un établissement en fonction de la réglementation
- Principes fondamentaux de la sécurité incendie en ERP et IGH
- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours

● Management de l'équipe de sécurité

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Assurer la formation des agents
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gestion des documents administratifs



DURÉE

21H

Soit 3 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **15** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de certification remise à niveau SSIAP 2.

● Organiser une séance de formation

- Les méthodes pédagogiques
- Pratique de l'animation
- Déroulement chronologique d'une séance

● Pratique

- Gestion d'une alarme
- Alerte des Sapeurs-Pompiers
- Gestion d'une évacuation
- Réception et guidage des secours (IGH/ERP)
- Compte-rendu à la hiérarchie
- Gestion du PC en situation de crise
- Mise en situation d'intervention

> Un maintien des compétences de 14 heures est conseillé tous les 3 ans.

FORMATION

Initiale SSIAP 3

N° d'agrément : 64-2018-07-06-005

OBJECTIFS

- **Connaître le feu et ses conséquences.**
- **Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment, appliquer la réglementation incendie.**
- **Expliquer l'ordonnancement de la réglementation, classer un bâtiment en fonction de la réglementation, appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments, connaître la réglementation accessibilité.**
- **Analyser les risques, réaliser des travaux de sécurité, connaître les documents administratifs, contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.**
- **Effectuer un compte-rendu, rédiger un rapport, actualiser ses connaissances des textes applicables.**
- **Connaître les commissions.**
- **Savoir manager une équipe de sécurité.**
- **Réaliser des budgets, connaître la fonction achat et gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout public.



PRÉ-REQUIS

- **Respect des dispositions de l'article 6-1 de l'arrêté du 2 mai 2005** dont par exemple : diplôme de niveau 4 minimum (ou validation des acquis de l'expérience) ou diplôme d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou SSIAP 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction.
- **Titulaire du PSC1** (moins de 2 ans) , **du SST ou PSE1 en cours de validité.**

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Le feu et ses conséquences**
 - Le feu
 - Comportement au feu
 - Mise en oeuvre des moyens d'extinction
- **La sécurité incendie et les bâtiments**
 - Matériaux de construction
 - Études de plans
 - Outils d'analyse
- **La réglementation incendie**
 - Organisation générale de la réglementation
 - Classement des bâtiments
 - Dispositions constructives et techniques
 - Moyens de secours
 - Visites
 - Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées
- **Gestion des risques**
 - Analyse des risques
 - Réalisation des travaux de sécurité
 - Documents administratifs
- **Conseil au chef d'établissement**
 - Information de la hiérarchie
 - Veille réglementaire
- **Correspondant des commissions de sécurité**
 - Les commissions de sécurité
- **Le management de l'équipe de sécurité**
 - Organiser le service
 - Exercer la fonction d'encadrement
 - Notions de droit du travail
 - Notions de droit civil et pénal
- **Le budget du service sécurité**
 - Suivi budgétaire du service
 - Fonction achat
 - Fonction maintenance



DURÉE
245H

Soit 34 jours + 1 journée d'examen



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Suite à la réussite de l'examen, un diplôme SSIAP 3 sera délivré.

> Un maintien des compétences de 21 heures est conseillé tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- **Connaître le feu et ses conséquences.**
- **Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment, appliquer la réglementation incendie.**
Expliquer l'ordonnancement de la réglementation, classer un bâtiment en fonction de la réglementation, appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments, connaître la réglementation accessibilité.
- **Analyser les risques, réaliser des travaux de sécurité, connaître les documents administratifs, contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.**
- **Effectuer un compte-rendu, rédiger un rapport, actualiser ses connaissances des textes applicables.**
Connaître les commissions.
Savoir manager une équipe de sécurité.
Réaliser des budgets, connaître la fonction achat et gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel titulaire du diplôme universitaire hygiène et sécurité option protection des populations sécurité civile.



PRÉ-REQUIS

Respect des dispositions de l'article 6-1 de l'arrêté du 2 mai 2005 dont par exemple :

- **DUT hygiène et sécurité option protection des populations sécurité civile,**
- **Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans), du SST ou PSE1 en cours de validité.**



DURÉE

24 H

Soit 3,5 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Un diplôme SSIAP 3, par équivalence, sera délivré.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Le feu et ses conséquences**
 - Mise en oeuvre des moyens d'extinction
- **Management de l'équipe de sécurité**
 - Organiser le service et exercer la fonction d'encadrement
 - Notions de droit du travail, de droit Civil et Pénal
- **Budget du service sécurité**
 - Suivi budgétaire du service, fonction achat, fonction maintenance

> Un maintien des compétences de 21 heures est conseillé tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- **Connaître le feu et ses conséquences.**
- **Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment, appliquer la réglementation incendie.**
- **Expliquer l'ordonnancement de la réglementation, classer un bâtiment en fonction de la réglementation, appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments, connaître la réglementation accessibilité.**
- **Analyser les risques, réaliser des travaux de sécurité, connaître les documents administratifs, contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.**
- **Effectuer un compte-rendu, rédiger un rapport, actualiser ses connaissances des textes applicables.**
- **Connaître les commissions.**
- **Savoir manager une équipe de sécurité.**
- **Réaliser des budgets, connaître la fonction achat et gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.



PRÉ-REQUIS

Respect des dispositions de l'article 6-1 de l'arrêté du 2 mai 2005 dont par exemple :

- **Personne titulaire du PRV2 ou du brevet de prévention, ou de l'AP2,**
- **Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans), du SST ou du PSE1 en cours de validité.**



DURÉE

35H

Soit 5 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Simulateur incendie
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Un diplôme SSIAP 3, par équivalence, sera délivré.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **La gestion des risques**
 - Analyse des risques, réalisation des travaux de sécurité, documents administratifs
- **Budget du service sécurité**
 - Suivi budgétaire du service, fonction achat, fonction maintenance
- **Management de l'équipe de sécurité**
 - Organiser le service et exercer la fonction d'encadrement
 - Notions de droit du travail, de droit Civil et Pénal
 - La sécurité incendie et les bâtiments
 - Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

> Un maintien des compétences de 21 heures est conseillé tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.
- Manager l'équipe de sécurité.
- Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles.
- Analyser un projet de construction.



PERSONNEL CONCERNÉ

Chef d'équipe des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.



PRÉ-REQUIS

- Titulaires du **diplôme SSIAP3** en cours de validité
- Titulaire du **PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST en cours de validité, recyclage triennal.**
Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.
- **Les personnes titulaires du diplôme SSIAP3**, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef de service sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

PROGRAMME DE LA FORMATION

● Règlementation

- Règlement de sécurité dans les ERP et dans les IGH
- Rappels (textes sur les moyens de secours, Code du Travail)
- Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
- Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'environnement

● Notions de droit civil et pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature, la responsabilité civile et responsabilité pénale, le délit de mise en danger de la vie d'autrui



DURÉE

21H

Soit 3 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **15** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de certification recyclage SSIAP 3.

● Fonction maintenance

- Contextes d'obligations réglementaires, aspects juridiques, différents types de contrats, normalisation

● Étude de cas

- Rappel de la méthode, lecture de plan

● L'accessibilité des personnes handicapées

- Les dispositions réglementaires

● Analyse des risques

- Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
- Rappels (Le document unique, le plan de prévention...)

● Les moyens de secours

> Un maintien des compétences de 21 heures est conseillé tous les 3 ans.

Remise à niveau SSIAP 3

N° d'agrément : 64-2018-07-06-005

OBJECTIFS

- **Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.**
- **Manager l'équipe de sécurité.**
- **Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles.**
- **Analyser un projet de construction.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Chef d'équipe des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.



PRÉ-REQUIS

- **Aptitude médicale**
- **Titulaires du diplôme SSIAP3 en cours de validité**
- **Titulaire du PSC1 (moins de 2 ans) ou du SST en cours de validité, recyclage triennal.** Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Documents administratifs**
- **Commissions de sécurité**
- **Règlementation**
 - Règlement de sécurité dans les ERP et dans les IGH
 - Rappels (textes sur les moyens de secours, Code du Travail)
 - Rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP
 - Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié, Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation, Code de l'environnement
- **Notions de droit civil et pénal**
 - La délégation de pouvoir et la délégation de signature, la responsabilité civile et responsabilité pénale, le délit de mise en danger de la vie d'autrui
- **Fonction maintenance**
 - Contextes d'obligations réglementaires, aspects juridiques, différents types de contrats, normalisation
- **Étude de cas**
 - Rappel de la méthode, lecture de plan
- **L'accessibilité des personnes handicapées**
 - Les dispositions réglementaires
- **Analyse des risques**
 - Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)
 - Rappels (Le document unique, le plan de prévention...)
- **Moyens de secours**
- **Organisation d'un service de sécurité incendie**



DURÉE

35H

Soit 5 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **15** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- **Casque de réalité virtuelle**



- Simulateur PC en crise
- SSI
- Extincteurs
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de certification remise à niveau SSIAP 3

> Un maintien des compétences de 21 heures est conseillé tous les 3 ans.

FORMATIONS SÉCURITÉ



Formations s'adressant aux personnes souhaitant exercer la profession d'agent de prévention et de sécurité.



- 👉 Formation CQP APS : Agent de Prévention et de Sécurité
- 👉 Formation MAC APS : Maintien et Actualisation des Compétences Agent de Prévention et de Sécurité
- 👉 Formation : Vidéo protection

OBJECTIFS

- Favoriser l'accès à la qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité.
- Accéder aux activités réglementées des métiers de la sécurité privée dans ses aspects de surveillance humaine.



PRÉ-REQUIS

- Savoir lire, écrire, comprendre et parler le français et savoir compter.
- Être capable de rédiger un compte rendu d'intervention.
- Avoir obtenu auprès de la Commission Inter-régionale de Contrôle et d'agrément, l'autorisation préalable ou provisoire.



DURÉE

182 H

Soit 25 jours

+ 1 journée d'examen



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **12** stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques
- Apports de vidéos
- Mises en situation en adéquation avec les risques liés à la fonction
- Cas concrets
- Mise en situation pratique : résolution d'incident, tenue d'un poste de surveillance...



ATTRIBUTION FINALE

Suite à la réussite de l'examen, un diplôme CQP APS sera délivré.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Module secourisme : 14 heures
- Module juridique : 21 heures
- Module gestion des conflits : 14 heures
- Module stratégique : 8 heures
- Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 heures
- Module sensibilisation aux risques terroristes : 13 heures
- Module prévention incendie : 7 heures
- Module professionnel : 45 heures
- Module palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 heures
- Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 heures
- Module gestion des risques : 11 heures
- Module événementiel spécifique : 7 heures
- Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 heures
- Module industriel spécifique : 7 heures
- Épreuve écrite - QCM
- Épreuve pratique

OBJECTIFS

- Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.



PRÉ-REQUIS

- Savoir lire, écrire, comprendre et parler le français et savoir compter.
- Être capable de rédiger un compte rendu d'intervention.
- Être titulaire de la carte professionnelle « services de surveillance humaine ou de gardiennage ».



DURÉE

31 H ou **24 H**

Soit 4 jours

Soit 3 jours*

*si le stagiaire est titulaire d'une formation de secourisme valide (SST, PSC1, PSE1) au moment de la formation. À sa demande, le stagiaire est dispensé du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **12** stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques
- Apports de vidéos
- Mises en situation en adéquation avec les risques liés à la fonction
- Cas concrets
- Mises en situation pratique : résolution d'incident, tenue d'un poste de surveillance...



ATTRIBUTION FINALE

Suite à la formation, une attestation de fin de formation sera délivrée.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Module secourisme : 7 heures

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident

Module juridique : 4 heures

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

Module compétences opérationnelles générales : 7 heures

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage

Module compétences opérationnelles spécifiques (Prévention des risques terroristes) : 13 heures

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes

- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Protéger et se protéger soi-même
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en vigueur.



PERSONNEL CONCERNÉ

L'ensemble du personnel.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE
7 H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



NOS ATOUTS

L'ensemble des techniques et conduites à tenir est strictement conforme aux dernières directives internationales (ILCOR) en matière de gestes d'urgences et de réanimation cardio-pulmonaires.



EXAMEN

Validation par QCM.

PROGRAMME DE LA FORMATION

● Contexte

- Historique
- Terminologie
- Définition
- Institutions pour la gestion de la vidéo protection en France

● Législation et réglementation

- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité
- Décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection pris pour l'application des articles 10 et 10-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité
- Loi LOPPSI 2.
- Livre 6 du code de la sécurité intérieure

● Système et exploitation des données

- Rôle
- Composition
- Vidéo protection dans les lieux et bâtiments ouverts au public
- Droit à l'information
- Droit d'accès et conservation des images
- Contrôle et recours en cas de difficulté d'accès

FORMATIONS ÉLECTRICITÉ



Formations destinées à prendre des mesures préventives pour éviter les risques d'accidents électriques.

- Être capable d'effectuer des tâches d'ordre électrique, non électrique, dans le domaine de tension correspondant à son habilitation (personnel d'exploitation, d'entretien, électricien ou non ...),
- Pouvoir donner l'alerte en cas d'accident.



FORMATIONS OBLIGATOIRES

- 👉 **Exécutant** Indice B0, H0 (V)
- 👉 **Exécutant / Chargé de chantier** Indice B0, H0 (V)
- 👉 **Formation initiale** Indice BS (limité au changement d'ampoules)
- 👉 **Manoeuvre** Indice BE
- 👉 **Opérations d'ordre électrique simples et manoeuvres**
Indices BS, BE/HE Manoeuvre (HTA)
- 👉 **Opérations d'ordre électrique en BT**
Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE(Mesure, Vérification), H0(V)
- 👉 **Opérations d'ordre électrique en BT et HTA**
Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE (Mesure, Vérification), H1(V), H2(V), H2(V)Essai, HC, HE (Mesure, Vérification)
- 👉 **Opérations d'ordre électrique en BT et HTA/HTB**
Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE, H1(V), H2(V), H2(V)Essai, HC, HE
- 👉 **Opérations spécifiques pour plates-formes d'essais et laboratoires en BT**
Indice BE Essai
- 👉 **Opérations spécifiques pour plates-formes d'essais et laboratoires en BT et HT** Indice BE / HE Essai

FORMATIONS QUALIFIANTES

- 👉 **Mise en sécurité des installations électriques**
- 👉 **Maintenance des installations électriques**
- 👉 **Réalisation d'une installation électrique BT**
- 👉 **Conception et réalisation des installations électriques dans les ERP**

FORMATION OBLIGATOIRE

Exécutant

Indices B0, H0 (V)

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des interventions élémentaires de remplacement et de raccordement, des manoeuvres.
- Prendre des mesures préventives pour éviter les risques d'accidents électriques.
- Pouvoir donner l'alerte en cas d'accident.
- Effectuer des travaux d'ordre non électrique dans l'environnement pièce nue sous tension, dans le domaine de tension correspondant à son habilitation.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel non électricien qui opère dans des zones avec présence de risques électriques.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7 H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
(pas de partie pratique)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection
- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- Distances et zones

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Exécutant et/ou Chargé de chantier

Indices B0, H0 (V)

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel non électricien qui opère dans des zones avec présence de risques électriques.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

10 H30

Soit 1,5 jour

- Formation théorique : 7H
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection

- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- Distances et zones

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Indice BS (Limité au changement d'ampoules)

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des remplacements d'ampoules.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à remplacer des ampoules d'éclairage dans des zones avec présence de risques électriques.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant quelques notions d'électricité avec une expérience adaptée aux opérations qui lui sont confiées.



DURÉE

10 H30

Soit 1,5 jour

- Formation théorique : 7H
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigés adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection

- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- Distances et zones

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des réarmements de protection au poste de travail.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à réarmer des protections au poste de travail, dans des zones avec présence de risques électriques.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant quelques notions en électricité, avec une expérience adaptée aux opérations qui lui sont confiées.



DURÉE

10 H30

Soit 1,5 jour

- Formation théorique : 7H
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection

- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- Distances et zones

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Opérations d'ordre électrique simples et manoeuvres - Indices BS, BE/HE Manoeuvre (HTA)

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des interventions élémentaires de remplacement et de raccordement, des manoeuvres.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à remplacer des ampoules d'éclairage dans des zones avec présence de risques électriques.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant quelques notions en électricité avec une expérience adaptée aux opérations qui lui sont confiées.



DURÉE

14H

Soit 2 jours

- Formation théorique : 10H30
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigés adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection

- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- Distances et zones

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Opérations d'ordre électrique en BT

Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE (Mesure, Vérification), H0 (V)

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations électriques sur les installations et équipements électriques Basse Tension (BT), en respectant les prescriptions de la norme NFC 18.510.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel électricien chargé d'assurer, sur les installations et équipements électriques :

- En BT, des travaux, des interventions générales, des essais, des consignations, des mesures et des vérifications.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant une qualification d'électricien en BT.



DURÉE

21 H

Soit 3 jours

- Formation théorique : 17H30
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection
- Les règles de sécurité

- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension
- Distances et zones
- Les schémas de liaison à la terre
- Les symboles normalisés

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Opérations d'ordre électrique en BT et HTA

Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE (Mesure, Vérification)
H1(V), H2(V), H2(V)Essai, HC, HE (Mesure, Vérification)

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations électriques sur les installations et équipements électriques Basse Tension (BT) et Haute Tension (HTA seule), en respectant les prescriptions de la norme NFC 18.510.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel électricien chargé d'assurer, sur les installations et équipements électriques :

- En BT, des travaux, des interventions générales, des essais, des consignations, des mesures et des vérifications.
- En HTA des travaux, des essais, des consignations, des mesures et des vérifications.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant une qualification d'électricien en BT, HTA.



DURÉE

24 H30

Soit 3,5 jours

- Formation théorique : 21H
- Travaux pratiques : 3H30

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection
- Les règles de sécurité



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation



- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension
- Distances et zones
- Les schémas de liaison à la terre
- Les symboles normalisés
- Les travaux en Haute Tension (HTA seule)

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Opérations d'ordre électrique en BT et HTA/HTB

Indices B1(V), B2(V), B2(V)Essai, BR, BC, BE (Mesure, Vérification)
H1(V), H2(V), H2(V)Essai, HC, HE (Mesure, Vérification)

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations électriques sur les installations et équipements électriques Basse Tension (BT) et Haute Tension (HTA et HTB), en respectant les prescriptions de la norme NFC 18.510.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel électricien chargé d'assurer, sur les installations et équipements électriques :

- En BT, des travaux, des interventions générales, des essais, des consignations, des mesures et des vérifications.
- En HTA et HTB, des travaux, des essais, des consignations, des mesures et des vérifications.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant une qualification d'électricien en BT, HTA et HTB.



DURÉE

28 H Soit 4 jours

- Formation théorique : 24H30
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes)



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection

- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension
- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension
- Distances et zones
- Les schémas de liaison à la terre
- Les symboles normalisés
- Les travaux en Haute Tension (HTA et HTB)

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Opérations spécifiques pour plates-formes d'essais et laboratoires en BT - Indice BE Essai

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations électriques sur les plates-formes d'essais en Basse Tension (BT), en respectant les prescriptions de la norme NFC 18.510.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel réalisant des opérations de mesure, de dépannage, d'essais sur des équipements électriques BT en atelier ou plate-forme d'essais.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant une qualification d'électricien en BT ou une qualification sur les équipements électriques qui font l'objet des essais.



DURÉE

21 H

Soit 3 jours

- Formation théorique : 17H30
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle.
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes).



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection
- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension

- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension
- Distances et zones
- Les schémas de liaison à la terre
- Les symboles normalisés
- Les procédures d'interventions sur les équipements et les règles spécifiques

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION OBLIGATOIRE

Opérations spécifiques pour plates-formes d'essais et laboratoires en BT et HT

Indices BE/HE Essai

Selon la norme NF C 18-510

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des opérations électriques sur les plates-formes d'essais en Basse Tension (BT), et Haute Tension (HT) en respectant les prescriptions de la norme NFC 18.510.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel réalisant des opérations de mesure, de dépannage, d'essais sur des équipements électriques BT et HT en atelier ou plate-forme d'essais.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant une qualification d'électricien en BT et HT ou une qualification sur les équipements électriques qui font l'objet des essais.



DURÉE

24,5 H

Soit 3,5 jours

- Formation théorique : 21H
- Travaux pratiques : 3H30



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Casque de réalité virtuelle



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle.
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes).



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les effets du choc électrique
- L'habilitation
- Le titre d'habilitation
- Les définitions relatives aux opérations
- Les incendies sur les ouvrages électriques
- Les soins aux électrisés
- La prévention et la protection
- Les règles de sécurité
- Les domaines de tension

- La consignation et la déconsignation
- La mise hors tension
- Distances et zones
- Les schémas de liaison à la terre
- Les symboles normalisés
- Les procédures d'interventions sur les équipements et les règles spécifiques

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

> Une formation recyclage de 10,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans.
- Être capable d'identifier et de formaliser les défauts de sécurité à corriger.



PERSONNEL CONCERNÉ

Installateurs électriciens et techniciens, très qualifiés, intervenant dans la rénovation des installations existantes de logement.



PRÉ-REQUIS

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.



DURÉE

7H

Soit 1 jour
ÉLECTRICIEN
TRÈS QUALIFIÉ

DURÉE

14H

Soit 2 jours
ÉLECTRICIEN
QUALIFIÉ



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique en salle.



ATTRIBUTION FINALE

Avis adressé à l'employeur.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- La réglementation liée à la location des logements existants :
 - Obligation d'un état de l'installation électrique
 - Équivalences avec une attestation Consuel
 - Points communs et différences avec la vente d'un logement
- Responsabilité des acteurs :
 - Responsabilités conjointe - occupant, bailleur, installateur électricien
 - Mise en sécurité / Mise en conformité
 - Mesures compensatoires
- Grille de contrôle des points de sécurité :
 - Exigences minimales
 - Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)
- L'attestation de conformité Consuel :
 - Quand déposer une attestation de conformité ?
 - Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
 - Comment la remplir ?
 - Son utilisation pour une mise en « sécurité »

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

OBJECTIFS

- Dépanner avec méthode des équipements électriques Basse Tension (BT).



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel électricien assurant la maintenance dans les établissements tertiaires.



PRÉ-REQUIS

- Personnel électricien qualifié en BT et/ou une expérience pratique dans l'exploitation d'équipements électriques.
- Connaissance des bases fondamentales de l'électricité BT (U, I, R) et de l'appareillage BT.



DURÉE

7H

Soit 1 jour
ÉLECTRICIEN
TRÈS QUALIFIÉ

DURÉE

14H

Soit 2 jours
ÉLECTRICIEN
QUALIFIÉ

DURÉE

21H

Soit 3 jours
ÉLECTRICIEN
PEU QUALIFIÉ



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique en salle.
- Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes).



ATTRIBUTION FINALE

Avis adressé à l'employeur.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Règles de sécurité à adopter lors de la maintenance Schémas de Liaisons à la Terre (SLT ou régimes de neutre BT)
- Technologie du matériel : sectionneurs, interrupteurs, disjoncteurs, Dispositifs Différentiels Résiduels (DDR), contacteurs, relais thermiques
- Protection contre les surcharges, les court-circuits, les contacts indirects pour chaque SLT
- Défauts d'isolement (fugitifs, permanents) et courants de fuite
- Méthodologie de dépannage : recherche et localisation du défaut (sous-tension), élimination du défaut (hors tension) ou mise en sécurité de l'installation

- Vérifications, réglages et mise en service
- Rapport d'intervention
- Réalisation de travaux pratiques

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques par QCM
- Évaluation des connaissances pratiques sur les équipements électriques du site du stagiaire

OBJECTIFS

- Respecter les règles de la norme NFC 15-100 lors de la conception, de la réalisation, de la modification ou de la réfection d'installations électriques en Basse Tension.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnes appelées à concevoir, réaliser, modifier ou entretenir des installations électriques basse tension, souhaitant élever leurs compétences lors de la conception des installations électriques :

artisans, installateurs de matériels et d'équipements électriques, monteurs électriciens, agents de maîtrise, chefs de chantier, agents de maintenance ou d'entretien. **Responsables des installations électriques basse tension, chargés d'affaires, techniciens de bureaux d'études, personnes chargées de concevoir, d'étudier ou de réaliser des installations électriques, avec un rappel des règles de la norme NFC 15-100 lors de la réalisation des installations électriques.**



PRÉ-REQUIS

- Personnel possédant une qualification d'électricien en BT et connaissant la norme NFC 15-100
- Personnel possédant une qualification d'électricien en BT ou une formation technique de base en électricité.



DURÉE

21H

Soit 3 jours
CONCEPTION

DURÉE

28H

Soit 4 jours
RÉALISATION



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique en salle.



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique réalisation

- Le contexte réglementaire en électricité
- Le degré de protection (IP) du matériel électrique
- La mise en oeuvre des canalisations électriques
- Les fonctions et caractéristiques de l'appareillage électrique
- Le dimensionnement des canalisations électriques
- Les pouvoirs de coupure des appareils de protection
- Les Schémas des Liaisons de la Terre (SLT)
- Les prises de Terre et circuits de protection
- Les installations électriques des locaux d'habitation et des emplacements spéciaux

Partie pratique

- Le contexte réglementaire en électricité
- Les dispositifs de protection BT
- Les Schémas des Liaisons de la Terre (SLT)
- Le schéma TT
- Le schéma TN
- Le schéma IT
- Le choix des Schémas des Liaisons de la Terre (SLT)
- Les règles de mise à la Terre
- Les notions sur les influences externes
- La démarche d'étude d'une installation électrique BT

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques (savoir)

Conception et réalisation des installations électriques dans les ERP

Selon la norme NF C 15-100

OBJECTIFS

- Respecter les règles du règlement de sécurité du 19/11/2001 lors de la conception, de la réalisation, ou de la maintenance des installations électriques dans les ERP (Etablissement Recevant du Public).



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnes appelées à réaliser ou entretenir des installations électriques dans les ERP : artisans, installateurs de matériels et d'équipements électriques, monteurs électriciens, agents de maîtrise, chefs de chantier, agents de maintenance ou d'entretien.



PRÉ-REQUIS

Personnel possédant une qualification d'électricien en BT ou une formation technique de base en électricité.



DURÉE

35H

Soit 5 jours

Formation théorique : 35H



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique en salle.



ATTRIBUTION FINALE

Avis et titre d'habilitation pré-rédigé adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Généralités sur les ERP
- Classement des ERP
- Généralités sur les installations électriques
- Règles d'installation
- Les installations de sécurité
- Maintenance, exploitation et vérification des installations électriques
- Installations temporaires
- Règlement relatif au chauffage
- Ascenseur pour handicapés
- Appareils de cuisson alimentaire
- Moyens de secours contre l'incendie
- Instructions techniques 246 (IT 246) relatives au désenfumage
- Éclairage normal
- Éclairage de sécurité
- Éclairage de sécurité dans les locaux à sommeil
- ERP types L,M,N,O,P,R,S,T,U,V,W,X,Y,J
- ERP de 5^{ème} catégorie
- ERP types EF, GA, OA, PA, PS, SG, CTS, REF

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques (savoir)

FORMATIONS MÉCANIQUE



La formation habilitation mécanique est nécessaire pour éviter les accidents d'origine mécanique qui proviennent de plusieurs causes (humaines et matérielles). La maîtrise des procédures de suivi et de contrôle à tous les échelons est un facteur indispensable à la prévention du risque mécanique.

Toutes les personnes, du donneur d'ordre à l'exécutant, doivent prendre en compte, à leur niveau de responsabilité et avec le degré d'appréciation qui convient, la prévention du risque mécanique. Les opérateurs doivent avoir les connaissances techniques nécessaires et suffisantes pour savoir, dans un environnement donné et pour un travail donné, comment prévenir le risque mécanique.



👉 Habilitation mécanique

OBJECTIFS

- Définir et reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger.
- Connaître et appliquer les mesures de prévention.
- Satisfaire à l'ensemble des conditions pour obtenir l'habilitation mécanique par l'employeur.



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne pouvant intervenir sans surveillance à proximité d'ouvrages présentant des risques mécaniques (sur site EDF ou autre site industriel souhaitant être habilité M0).



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7H

Soit 1 jour

M0

DURÉE

14H

Soit 2 jours

M1 et/ou MR

DURÉE

17,5H

Soit 2,5 jours

M2 – M2Essai - MC



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique en salle.

Travaux pratiques (TP) sur site stagiaire (individuel ou par sous-groupes).



ATTRIBUTION FINALE

Avis sur l'aptitude à être habilité adressés à l'employeur, à l'issue de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Les statistiques des Accidents du Travail d'origine mécanique et dispositions réglementaires
- Les notions élémentaires en mécanique
- Les risques mécaniques, électriques, thermiques, et ceux liés aux fluides et gaz
- L'habilitation et les définitions relatives aux opérations
- La prévention et la protection
- Les EPI
- La protection par consignation
- La signalisation de sécurité
- Les symboles normalisés

Partie pratique

- Réalisation de travaux pratiques sur site du stagiaire avec évaluation pratique

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques (savoir)
- Travaux pratiques (savoir-faire)

FORMATIONS TRAVAIL EN HAUTEUR



Acquérir les connaissances théoriques et pratiques quant à l'utilisation et l'entretien d'équipements de protection individuelle contre les chutes :

- Formation à l'utilisation des EPI anti-chute, adaptée aux conditions de l'entreprise (toitures, structures, pylônes ...)
(Article R4323-106 du Code du Travail),
- Formation à l'utilisation d'échafaudage (utilisateurs, monteurs et vérificateurs).



Quallopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Sensibilisation au port du harnais
- Travail en Hauteur
- Utilisation d'échafaudage fixe et/ou roulant

Sensibilisation au port du harnais

OBJECTIFS

- Travailler en sécurité en utilisant le harnais.
- Savoir entretenir et vérifier son matériel.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel devant être sensibilisé au port du harnais.



PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale au port du harnais.



DURÉE

2H



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **8** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Harnais
- Vidéo projecteur
- Ordinateur portable



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
 - Démonstrations
- Savoir - Savoir faire - Savoir être
Plusieurs phases d'activités
Découverte - Apprentissage - Application
« J'apprends quand je vois, quand j'entends, quand je fais ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Réglementation
- La vie d'un EPI de lutte contre les chutes de hauteur
- Présentation du matériel : les règles d'utilisation, les limites de chaque matériel

Partie pratique

- Entraînement au port et au contrôle du harnais
- Les exercices pratiques sont mis en place en fonction de l'activité de l'entreprise

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation propre au travail en hauteur (R408-INRS).
- Travailler en sécurité en utilisant les équipements de protection individuelle adaptés.
- Savoir entretenir et vérifier son matériel.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel devant être sensibilisé aux risques liés aux déplacements et travail en hauteur.



PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale au port du harnais.



DURÉE

7H

Soit 1 jour

DURÉE

14H

Soit 2 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **8** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Harnais
- Ordinateur portable
- Matériel technique pour mises en situation
- Kit stop chute
- Vidéo projecteur
- Corde de sécurité



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Études de cas
- Mise en situation d'Accidents du Travail simulés



MODE D'ÉVALUATION

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Prévention des risques au travail
- Réglementation
- Les travaux en hauteur (définition, notions théoriques, risques)
- Les différents EPI
- La vie d'un EPI de lutte contre les chutes de hauteur
- La conduite à tenir en cas d'accident
- Présentation du matériel : les règles d'utilisation, les limites de chaque matériel

Partie pratique

- Entraînement au port et à l'utilisation des EPI
- Mise en situation des contraintes
- Les exercices pratiques sont mis en place en fonction de l'activité de l'entreprise

Échafaudage fixe et/ou roulant

OBJECTIFS

- Appliquer les règles de sécurité nécessaires pour accéder, circuler et travailler sur les échafaudages.



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne travaillant sur un échafaudage.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7H

Soit 1 jour

UTILISATION

DURÉE

14H

Soit 2 jours

RÉCEPTION
MONTAGE
DÉMONTAGE

DURÉE

21H

Soit 3 jours

VÉRIFICATION



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **2** stagiaires

Effectif maximum : **8** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Échafaudage
- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

● Sensibilisation à la sécurité

- Importance et coûts des Accidents du Travail
- Les responsabilités
- Prévention des Accidents du Travail
- Statistiques des Accidents du Travail
- Notion de protections collectives contre les chutes de hauteur
- Les types d'échafaudages et la terminologie associée

● La réglementation concernant les échafaudages

- Le Code du Travail : décret 2004-924 du 01/09/2004
- La recommandation R408 du 10/06/2004
- Les obligations de l'employeur et des salariés
- Les niveaux de responsabilité
- Le PV de réception de l'échafaudage

● Accéder et circuler en sécurité sur les échafaudages

- Les moyens d'accès : tours d'accès, les escaliers, les échelles
- Les trappes et les risques associés

● Les protections individuelles

- Les harnais
- Les longes et absorbeurs
- Contrôle et utilisation in situ

● Le respect des limites de charges

- Stockage de matériaux
- Les limites de charges des planchers d'échafaudages

● Maintien de l'échafaudage en sécurité

- Mesure compensatoire lorsque les protections collectives ont été déposées

● Le risque de coactivité sur les chantiers

● Signalisation des situations dangereuses

- Informer et communiquer avec le responsable du chantier
- Savoir réagir en cas de danger immédiat

Partie pratique

- Mise en situation

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATIONS PRÉVENTION DES RISQUES



Plus que jamais, la prévention des risques professionnels représente un des enjeux majeurs de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail.



- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- CATEC® - Intervenant
- CATEC® - Pré-requis
- CATEC® - Surveillant
- CSE - Comité Social et Économique
- Accompagnement SEIRICH
- ATEX Niveau 0
- Sensibilisation aux risques chimiques
- Accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH)

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) Opérateur, Encadrant et Concepteur

Centre d'examen N°869

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation aux travaux à proximité des réseaux (DT-DICT) et le guide technique.
- Identifier les risques métier et les spécificités des réseaux aéro-souterrains pour adapter ses méthodes de travail.
- Se préparer et passer l'examen AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).



PERSONNEL CONCERNÉ

- Opérateur :

« AIPR – opérateur » destiné à tout salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents (conducteurs d'engins dans les travaux publics, de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton, canalisateurs, ouvriers en travaux publics...).

- Encadrant :

« AIPR – encadrant » destiné à tout salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux...).

- Concepteur :

« AIPR – Concepteur » destiné à tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux ou en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs (conducteur de travaux, chargés d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage...).



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires

Les encadrants et les opérateurs peuvent suivre la même formation, les opérateurs doivent suivre une formation différente.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Tableau



MODE D'ÉVALUATION

Évaluation des savoir-faire par QCM.



ATTRIBUTION FINALE

- Une attestation de formation
- Attestation de compétences « AIPR » (valable 5 ans) en vue d'une délivrance de l'AIPR par l'employeur



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7H Soit 1 jour

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique commune

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier (votre rôle, responsabilités, obligations avant et pendant les travaux)
- La réglementation DT – DICT et AIPR
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Les conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes et les repérer sur plan
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux

- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux (outils et méthodes à employer)
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

Spécificités encadrant et concepteur

- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DT-DICT conjointes)
- DT suivie d'une DICT : Formulaire de demande de travaux (DT), guichet unique, emprise du projet
- Analyse des réponses
- Réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- Clause dans les marchés et DCE
- Compétences des personnels,
- DT-DICT conjointes – « Régime simultané »
- L'exécution des travaux.

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

- Effectuer un balisage de chantier.
- Utiliser en sécurité les différents équipements de travail en hauteur (dispositif antichute : harnais, tripode...).
- Maîtriser l'utilisation d'un détecteur de gaz.



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne travaillant en espace confiné lié au CTN C ou toute personne travaillant en espace confiné tous CTN confondu.



PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale.
- Être âgé de plus de 18 ans.



DURÉE

7H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : 8 stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique en salle
- Mise en situation pratique en mode normal et en mode dégradé.



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Balisage de chantier :**
 - Document administratif réglementaire en/hors voie publique
 - Différentes voies de circulation possibles
- Les équipements de travail en hauteur pour le CATEC® :**
 - Le port du harnais : le facteur de chute, le tirant d'air...
 - Mise en place d'un tripode
- La détection GAZ :**
 - Différents types de détecteurs
 - Divers gaz possibles en espace confiné
 - Analyse des résultats d'une détection de gaz
- La ventilation :**
 - Règles de la ventilation en ESCO
 - Matériel de ventilation

Partie pratique

Mise en situation sur des atelier « surveillant » et « intervenant » sur des ouvrages sécurisés

- Préparation de l'intervention
- Sécurisation de la zone de travail
- Équipement des opérateurs
- Ventilation
- Détection préalable
- Intervention d'incidents et d'alertes

VALIDATION DE LA FORMATION

- Évaluations des acquis théoriques et pratiques des prérequis sur la base de QCM

OBJECTIFS

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
- Appliquer la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- Utiliser les équipements de sécurité et vérifier leur bon état de fonctionnement.
- Appliquer les procédures d'évacuation de l'espace confiné et utiliser les moyens et codes de communication.



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne travaillant en espace confiné lié au CTN C ou toute personne travaillant en espace confiné tous CTN confondu.



PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans.
- Notions de balisage, maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur, du détecteur de gaz et des EPI.
- Aptitude médicale à intervenir en espace confiné, à travailler en hauteur, à porter un équipement de secours de protection des voies respiratoires.



DURÉE

7H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : 8 stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique en salle
- Mise en situation pratique en mode normal et en mode dégradé.



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation et un certificat «CATEC® INTERVENANT»

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Présentation du dispositif CATEC®
- Mécanisme de l'accident
- Risques et dangers des espaces confinés
- Rôles de l'intervenant :
 - Les procédures d'évacuation de l'espace confiné (suivi de procédure, évacuation calme, information de l'encadrement)
 - Les risques liés à son activité professionnelle
 - L'attention aux signes de danger
 - La communication avec les autres opérateurs
 - Le compte-rendu des observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace

Partie pratique

Mise en situation sur des ouvrages sécurisés

- Préparation de l'intervention
- Sécurisation de la zone de travail
- Équipement des opérateurs
- Ventilation
- Détection préalable
- Intervention avec différents scénarios d'incident et d'alertes

VALIDATION DE LA FORMATION

- Évaluation des connaissances théoriques et de savoir-faire pratique à intervenir en espace confiné dans la fonction d'intervenant

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés et maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
- Utiliser les équipements de sécurité, vérifier leur bon état de fonctionnement et utiliser les moyens et codes de communication.
- Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication...) jusqu'à la remontée des équipiers.
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne travaillant en espace confiné lié au CTN C ou toute personne travaillant en espace confiné tous CTN confondu.



PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans.
- Notions de balisage, maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur, de l'utilisation du détecteur de gaz des appareils respiratoires d'évacuation, des équipements de travail en hauteur (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention).
- Aptitude médicale à intervenir en espace confiné, à travailler en hauteur, à porter un équipement de secours de protection des voies respiratoires.



DURÉE

7H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : 8 stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique en salle
- Mise en situation pratique en mode normal et en mode dégradé.



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de formation et un certificat «CATEC® SURVEILLANT»

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Présentation du dispositif CATEC®
- Mécanisme de l'accident
- Risques et dangers des espaces confinés
- Rôles de l'intervenant :
 - La présence constante du surveillant
 - La maintenance en condition des matériels
 - Les procédures d'alerte et de secours

Partie pratique

Mise en situation sur des ouvrages sécurisés

- Préparation de l'intervention
- Sécurisation de la zone de travail
- Équipement des opérateurs
- Ventilation
- Détection préalable
- Intervention avec différents scénarios d'incident et d'alertes

VALIDATION DE LA FORMATION

- Évaluation des connaissances théoriques et de savoir-faire pratique à intervenir en espace confiné dans la fonction de surveillant.

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 3 ans.

OBJECTIFS

- Citer les obligations pesant sur l'entreprise en matière d'hygiène et de sécurité,
- Décrire la technique d'analyse de l'arbre des causes,
- Définir des axes d'amélioration des conditions de travail.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **6** stagiaires
Effectif maximum : **12** stagiaires



PERSONNEL CONCERNÉ

Les délégués du personnel.



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

21H

Soit 3 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- **Rôle, missions et moyens de fonctionnement du CSE**
 - Cadre légal
 - L'évolution du rôle du CSE
 - Les neuf principes généraux de la prévention
 - Enjeux : responsabilité de l'employeur et du salarié
 - Missions confiées au CSE
 - Protection des membres
 - Prédit d'heures et liberté de déplacement : jusqu'où aller ?
 - Droit à l'information et obligation de discrétion,
 - Quand et comment faire appel à un expert ?
 - Cas pratique : les modalités pratiques de fonctionnement du CSE.
- **Organisation des réunions**
 - Organisation des réunions : Qui participe ? Qui convoque ?
 - Rôles particuliers du secrétaire et du président
 - L'opportunité d'établir un règlement intérieur du CSE
- **Relations avec les autres acteurs de la sécurité**
 - Acteurs internes : employeur, salariés, CE, ingénieur sécurité, médecin du travail...
 - Acteurs externes : inspection du travail, CARSAT...
- **Organisation collective de l'instance et de ses travaux**
 - Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise
 - Légitimer le dialogue social sur les conditions de travail
 - Face aux risques : construire des stratégies d'intervention
 - Mesurer les indicateurs d'appréciation de la plus-value du CSE
 - Exploiter les ressources documentaires du CSE
 - Étude de cas : le rôle du CSE face à un projet collectif de l'entreprise
- **Apport de l'ergonomie au CSE**
 - Intervenir en santé-sécurité : liens complexes entre travail et pathologie
 - Analyse de l'activité : un support pour l'analyse des risques
 - Repères pour des interventions efficaces
 - Parler de sécurité : tenir compte des représentations pour être bien compris
- **Inspections : réussir ses missions de terrain**
 - Les risques à prendre en compte : santé physique et santé mentale des salariés
 - Focus sur certains risques particuliers : risques psychosociaux, TMS, risque routier, risque chimique...
 - Quand et comment procéder à une inspection ?
 - Grilles et check-lists d'identification des risques
 - Jeu pédagogique : La Chasse aux risques®. Identifier et évaluer les risques dans différentes situations professionnelles
 - Mise en situation : Inspecter un local et faire un compte-rendu
- **Enquêtes : analyse des accidents**
 - Quand et comment procéder à une enquête ?
 - Constituer une délégation et recueillir les faits
 - S'entraîner aux principes de la méthode de l'arbre des causes
 - Exercice d'application : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs
 - Cas pratique : remplir la déclaration CERFA
- **Faire face aux situations particulières**
 - Situations de danger grave et imminent
 - Travaux réalisés par des entreprises extérieures
 - Salariés intérimaires
 - Établissements ERP, IGH, ICPE...
- **S'impliquer au quotidien dans la prévention des risques**
 - Utiliser le Document Unique d'Évaluation des Risques
 - Participer aux plans de prévention
 - Proposer et suivre les mesures sur un plan d'action
 - Promouvoir la sécurité auprès des salariés
- **Exercice de synthèse : le rôle et les missions des membres du CSE**

OBJECTIFS

- Être capable d'appréhender le logiciel SEIRICH
- Être capable de s'informer sur les produits chimiques
- Être capable de repérer les produits chimiques les plus dangereux



PERSONNEL CONCERNÉ

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels «sécurité et santé au travail» et autres préventeurs d'entreprise.



PRÉ-REQUIS

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation en ligne C1502 Evaluer les risques liés aux agents chimiques.



DURÉE

à définir



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation
Important : chaque participant est tenu d'apporter un ordinateur sur lequel SEIRICH aura préalablement été téléchargé et installé.



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des études de cas et une visite d'entreprise.



MODE D'ÉVALUATION

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.



ATTRIBUTION FINALE

Une attestation de fin de formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- **Choix des mesures préventives :**
 - prévention intégrée
 - protection collective
 - protection individuelle
 - formation et information du personnel
- **Conduite d'un plan d'actions :** mise en oeuvre des mesures, contrôle de leur efficacité et application de la réglementation
- **Visite d'entreprise :** retours d'expériences sur la mise en oeuvre d'actions de prévention.

OBJECTIFS

- Informer / sensibiliser les différents intervenants des risques liés à la présence d'atmosphères explosives
- Intervenir dans une zone à risque d'explosion en respectant les règles de sécurité
- Obtenir son habilitation ATEX niveau 0



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne susceptible d'être exposée aux atmosphères explosives dans le cadre de son activité professionnelle.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

3H30

Soit 0,5 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- **Contexte réglementaire de l'ATEX 94/9/CE**
 - Domaine d'application de la directive
 - Classification des équipements en groupes et catégories;
 - Exigences essentielles de sécurité
 - Marquage : le panneau ATEX
- **Qu'est-ce qu'une ATEX ?**
 - Définition d'une atmosphère explosive
 - La notion de zone explosive ATEX et les mécanismes d'une explosion
 - Les risques et les effets d'une explosion
 - Les substances inflammables
 - Quand peut-on être en présence d'une ATEX ?
- **Comment éviter l'explosion d'une ATEX ?**
 - Les gestes, pratiques et attitudes à éviter en zone
 - ATEX : les consignes de sécurité
 - Les produits et matériels interdits et autorisés en zone ATEX
 - La notion de choc accidentel
 - Les modes de protection ATEX : EPI, outillage
- **Règles d'intervention en ATEX**
 - Les consignes de sécurité spécifiques
 - Le principe d'information et de communication auprès de ses accompagnants

> Une formation recyclage de 3,5 heures est recommandée tous les 3 ans.

Sensibilisation aux risques chimiques

OBJECTIFS

- **Connaître et reconnaître les dangers des produits chimiques** afin d'assurer la protection des travailleurs présents sur le lieu de travail.
- **Acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation des produits chimiques.**
- **Réagir efficacement en cas d'accident ou d'incident.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout salarié exposé à des **produits chimiques** dans le cadre de son travail.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

7 H

soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires

PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{re} Partie

- Les différentes familles de produits chimiques
- L'identification des produits, symboles et pictogrammes
- Les produits nocifs et toxiques
- Les produits agressifs
- Les produits inflammables et explosifs
- Les produits cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

2^e Partie

- **Analyse de risque** : stockage, transport, transvasement, mélange...

3^e Partie

- Les moyens de prévention et de protection

4^e Partie

Agir en cas d'accident :

- La brûlure chimique
- L'ingestion ou l'inhalation
- Fuite ou déversement de produits chimiques
- Que faire en cas d'incendie ?

Accueil des personnes à mobilité réduite (PMR) ou en situation de handicap (PSH)

OBJECTIFS

- Sensibiliser les personnes sujettes à accueillir les personnes handicapées, à l'environnement du handicap
- Maîtriser la réglementation du 11 février 2005 relatives à l'égalité des droits et des chances
- Appréhender les différentes formes de handicap et leurs particularités
- Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap



PERSONNEL CONCERNÉ

Toute personne en contact direct avec les usagers et les clients à l'accueil des personnes handicapées en ERP-IGH.



PRÉ-REQUIS

Il est recommandé d'avoir des notions en accueil physique pour suivre la formation



DURÉE

7 H

soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Supports de formation accueil des PMR.



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques
- Etude de cas



MODE D'ÉVALUATION

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.



ATTRIBUTION FINALE

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et un aide mémoire sont délivrés à chaque participant.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction à l'accueil des personnes en situation de handicap : La réglementation du 11 février 2005

- Que dit la loi sur l'égalité des chances et des droits ?
- Comprendre le principe de l'accessibilité complète du territoire français au 1er janvier 2015
- Focus sur le droit des personnes en situation de handicap dans le cadre de l'accueil
- Focus sur l'accès au fauteuil roulant et au chien d'aveugle
- Comprendre ce qu'est le handicap en France et comment il évolue
- Faire le point sur la recommandation ADAP

Définir le handicap et son environnement pour mieux le comprendre

- S'interroger sur le handicap et la situation de handicap : existe-t-il une différence ?
- Comprendre la perception plus ou moins divergente sur le handicap en France
- Appréhender les différentes formes de handicap et leurs particularités
- Le handicap mental (ou déficience intellectuelle)
- Les handicaps auditif et visuel

- Le handicap moteur
- L'autisme et troubles envahissants du développement
- Le handicap psychique
- Les autres formes de handicap
- Lever ses préjugés face au handicap, comprendre et intégrer la différence

Comment assurer l'accueil des personnes handicapées avec professionnalisme et humanisme ?

- Adapter son accueil en fonction du type d'handicap
- Sourd, mal voyant, handicapé moteur ou psychique
- Quid sur les polyhandicapés
- Les gestes et postures adaptés en fonction du handicap
- Retour sur les fondamentaux de la communication
- La prise en charge d'un client ou d'un patient
- Le vocabulaire usuel de l'accueil
- Les clés de la communication : orale, gestuelle ou écrite ?
- Les gestes et erreurs à ne pas commettre

FORMATIONS AMIANTE



Acquérir les connaissances permettant aux salariés :

- d'appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'interventions en présence de matériaux contenant de l'amiante,

- d'appliquer un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 👉 Amiante sous section 4 - Opérateur de chantier
- 👉 Amiante sous section 4 - Encadrement de chantier
- 👉 Amiante sous section 4 - Encadrement technique
- 👉 Amiante sous section 4 - Cumul des fonctions

FORMATION

Amiante sous section 4 Opérateur de chantier

OBJECTIFS

- Appliquer les procédures et modes opératoires lors d'interventions en présence de matériaux contenant de l'amiante.



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés.



PRÉ-REQUIS

- **Savoir lire et écrire le français.**
- Fournir une **attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale** au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au **port des équipements de protection respiratoire.**



DURÉE

14H

Soit 2 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **8** stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur plateforme pédagogique



EXAMEN

Contrôle des connaissances théoriques par binôme : 30min.

Contrôle des connaissances pratiques par binôme : 30min.



ATTRIBUTION FINALE

D'une **attestation de compétences** délivrée au stagiaire si réussite aux évaluations théoriques et pratiques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Localisation et identification des produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Les exigences de la réglementation
- Appliquer les procédures et méthodes d'intervention
- Utilisation et limites des équipements de protection
- Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION

Amiante sous section 4 Encadrement de chantier

OBJECTIFS

- Appliquer les procédures et modes opératoires lors d'interventions en présence de matériaux contenant de l'amiante.



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout travailleur ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire.



PRÉ-REQUIS

- Savoir lire et écrire le français.
- Fournir une **attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale** au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives **au port des équipements de protection respiratoire**.



DURÉE

35H

Soit 5 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **8** stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur plateforme pédagogique



EXAMEN

- Contrôle des connaissances théoriques par binôme : 30min.**
- Contrôle des connaissances pratiques par binôme : 30min.**



ATTRIBUTION FINALE

D'une **attestation de compétences** délivrée au stagiaire si réussite aux évaluations théoriques et pratiques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Localisation et identification des produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Les exigences de la réglementation
- Appliquer les procédures et méthodes d'intervention
- Utilisation et limites des équipements de protection
- Mise en œuvre de mesures correctives
- Gestion des déchets
- Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir et droit de retrait
- Communication de l'information aux opérateurs et application

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 3 ans.

Amiante sous section 4 Encadrement technique

OBJECTIFS

- Définir les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions en présence de matériaux contenant de l'amiante.
- Évaluer les risques, établir des modes opératoires et les faire appliquer.



PERSONNEL CONCERNÉ

Employeur ou responsable, au sein de l'entreprise au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.



PRÉ-REQUIS

- Savoir lire et écrire le français.
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.



DURÉE

35H

Soit 5 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : 8 stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur plateforme pédagogique



EXAMEN

- Contrôle des connaissances théoriques par binôme : 30min.
- Contrôle des connaissances pratiques par binôme : 30min.



ATTRIBUTION FINALE

D'une attestation de compétences délivrée au stagiaire si réussite aux évaluations théoriques et pratiques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Localisation et identification des produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Identification des produits de substitution
- Les exigences de la réglementation
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis
- Responsabilités pénales
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante et évaluation des risques
- Notices de postes
- Choix, utilisation et maintenance des équipements de protection
- Gestion des déchets
- Situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATION

Amiante sous section 4 Cumul des fonctions

OBJECTIFS

- Définir des procédures adaptées aux interventions en présence de matériaux contenant de l'amiante.
- Évaluer les risques, établir des modes opératoires et les faire appliquer ou les appliquer.



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel cumulant les fonctions « encadrement technique, et/ou d'encadrement de chantier ».



PRÉ-REQUIS

- **Savoir lire et écrire le français.**
- Fournir une **attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale** au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au **port des équipements de protection respiratoire.**



DURÉE

35H

Soit 5 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **8** stagiaires



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique en salle
- Travaux pratiques (TP) sur plateforme pédagogique



EXAMEN

Contrôle des connaissances théoriques par binôme : 30min.

Contrôle des connaissances pratiques par binôme : 30min.



ATTRIBUTION FINALE

D'une **attestation** de compétences des catégories de personnel correspondantes délivrée au stagiaire si réussite aux évaluations théoriques et pratiques.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Localisation et identification des produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Identification des produits de substitution
- Les exigences de la réglementation
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis
- Responsabilités pénales
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante et évaluation des risques
- Notices de postes
- Choix, utilisation et maintenance des équipements de protection
- Gestion des déchets
- Situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 3 ans.

FORMATIONS CACES®



Le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité ou autorisation de conduite s'adresse à **tous les utilisateurs de différents types d'engins** (chariot élévateur, nacelle, préparateur de commande...) utilisés dans le monde du travail.



- Les différents types de CACES®
- Formation CACES® et autorisation de conduite
- Formation CACES® R482 - Engins de chantier
- Formation CACES® R485 - Gerbeurs
- Formation CACES® R486a - Nacelle
- Formation CACES® R489 Cariste - Chariot élévateur
- Formation CACES® R490 - Grues auxiliaires

Les différents types de CACES®

Chariots élévateurs à conducteur porté R489



- Cat. 1** Transpalette à conducteur porté et préparateur de commandes au sol
- Cat. 2** Chariot tracteur et plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg
- Cat. 3** Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg
- Cat. 4** Chariot élévateur en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000 kg
- Cat. 5** Chariot élévateur à mât rétractable

Les plates-formes élévatrices mobiles de personnes R486a

ÉLÉVATION
VERTICALE

ÉLÉVATION
MULTIDIRECTIONNELLE

Le déplacement du châssis n'est permis qu'avec la plate-forme en position repliée.



Le déplacement du châssis est permis avec la plate-forme en position haute, commandé depuis la plate-forme..



Engins de chantiers R482 modifié



- Cat. 1** Petits engins de chantiers et tracteurs de moins de 50 CV
- Cat. 2** Engins d'extraction et/ou de changement à déplacement séquentiel
- Cat. 3** Engins d'extraction à déplacement alternatif
- Cat. 4** Engins de chargement à déplacement alternatif (Chargeuses, Tracto-Pelles)
- Cat. 5** Engins de finition à déplacement lent
- Cat. 6** Engins de réglage à déplacement alternatif
- Cat. 7** Engins de compactage à déplacement alternatif (Compacteur, Tamping)
- Cat. 8** Engins de transport ou d'extraction transport
- Cat. 9** Engins de manutention (Chariot élévateur de chantier)
- Cat. 10** Matériel de transport d'engins (Porte engins, Manipulation hors production)

Ponts roulants
R484



Grues auxiliaires
R490



FORMATION

Pour la délivrance d'une autorisation de conduite par l'entreprise

OBJECTIFS

 **Conduire en toute sécurité les chariots, nacelles et engins de chantiers.**



DURÉE

Elle dépend du type de formation et varie selon le nombre de personnes et selon le nombre de types et/ou catégories.



LIEU

En intra entreprise (avec votre matériel ou location)



SANCTION

Attestation de formation permettant au chef d'entreprise la délivrance d'une autorisation de conduite.

Recommandation CNAMTS	Niveau de qualification	Équipement	Validité du recyclage
R. 486	CACES®	Élévateurs de personnes	5 ans
R. 489	CACES®	Chariots automoteurs à conducteur porté	5 ans
R. 418	Autorisation de conduite	Ponts roulants	Remise à niveau dès que nécessaire
R. 472 modifié	CACES®	Engins de chantiers	10 ans
R. 490	CACES®	Grues auxiliaires	5 ans
Nacelle de toit ou suspendu	Autorisation de conduite	Nacelles de toit ou suspendu	Remise à niveau dès que nécessaire

OBJECTIFS

● **Obtention du CACES® engins de travaux publics.**



PERSONNEL CONCERNÉ

- **Personnel affecté à la conduite d'engins de travaux publics.**
- Être âgé de **plus de 18 ans.**



PRÉ-REQUIS

- Être **apte médicalement.**
- **Savoir lire et écrire.**
- **Maîtriser les quatre opérations.**



DURÉE

21H

Soit 3 jours



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les règles et maîtriser la **conduite d'un engin de travaux publics** dans les différentes situations de chantier ou atelier par un entraînement à la précision et à la rapidité des manœuvres en toute sécurité.
- Être capable d'assurer l'entretien journalier.



EXAMEN

Accueil et tests théoriques : 1H30

Tests pratiques par candidat : 1H

Nombres de candidats :

6 maximum pour une journée.



ATTRIBUTION FINALE

- D'une **attestation d'aptitude à la conduite** suivant la catégorie utilisée au sein de l'entreprise, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'établissement (attestation valable 1 mois).
- Du **permis CACES® R482** (l'envoi du permis se fera après règlement de la formation).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Bilan des connaissances et/ou compétences
- Connaissances de base du code de la route
- Connaissance de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur d'un engin de chantier
- Classification et technologie des engins de chantiers
- Risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des engins de chantiers
- Règles de conduite
- Sécurité et maniabilité

Partie pratique

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences
- Vérification des connaissances de base du code de la route
- Vérification des connaissances de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur d'engin de chantier
- Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée
- Vérification des connaissances de la classification et de la technologie des engins de chantier
- Vérification des connaissances des risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien d'un engin de chantier
- Vérification des connaissances des règles de conduite
- Mise en pratique

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 10 ans.

R485 - Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

OBJECTIFS

- Connaître les règles et maîtriser la conduite d'un chariot dans les différentes situations de chantier ou atelier par un entraînement à la précision et à la rapidité des manœuvres en toute sécurité.



PERSONNEL CONCERNÉ

- Personnel de l'entreprise.



PRÉ-REQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Avoir une attitude responsable.
- Maîtriser la lecture et les quatre opérations.



DURÉE

21H

Soit 3 jours



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mise en situation



EXAMEN

Accueil et tests théoriques : 1H30
Tests pratiques par candidat : de 0,5H à 1H
(en fonction des catégories)

Nombres de candidats :
6 maximum pour une journée.



ATTRIBUTION FINALE

- D'une **attestation d'aptitude à la conduite** suivant la catégorie utilisée au sein de l'entreprise, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'établissement (attestation valable 1 mois).
- Du **permis CACES® R485** (l'envoi du permis se fera après règlement de la formation).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Connaissances générales
 - Rôle et responsabilités de chacun
 - Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité et équilibre des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Lecture de la plaque de charge
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Repérage de ces risques potentiels
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance
 - Justification du port des EPI
 - Interprétation des pictogrammes et panneaux de circulation,
 - Plan de circulation et consignes de sécurité
- Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant
 - Vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au cariste,
 - Principales anomalies concernant les éléments du chariot

Partie pratique

- Prise de poste et vérification
 - Utilisation des documents
 - Vérification visuelle de l'état du gerbeur
 - Vérification de l'engin et des dispositifs de sécurité
 - Vérification de l'adéquation du gerbeur aux opérations de manutention à réaliser
- Conduite et manœuvres
 - Manœuvrer et diriger le gerbeur, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...
 - Prendre et déposer une charge au sol
 - Effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile
 - Effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un palettier
 - Réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière
 - Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule au moyen d'un hayon
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien –
- Maintenance
 - Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels
 - Effectuer les opérations d'entretien journalier

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 5 ans.

FORMATION CACES®

R486a - Nacelle

OBJECTIFS

● **Obtention du CACES® plate-forme élévatrice mobile de personne.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel de l'entreprise.



PRÉ-REQUIS

Être apte médicalement.



DURÉE

21H

Soit 3 jours



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser la **conduite d'une plate-forme élévatrice mobile de personne** dans les différentes situations de chantier ou atelier par un entraînement à la précision et à la rapidité des manœuvres.



EXAMEN

Accueil et tests théoriques : 1H30

Tests pratiques par candidat : 1H

Nombres de candidats :

6 maximum pour une journée.



ATTRIBUTION FINALE

- D'une **attestation d'aptitude à la conduite** suivant la catégorie utilisée au sein de l'entreprise, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'établissement (attestation valable 1 mois).
- Du **permis CACES® R486a** (l'envoi du permis se fera après règlement de la formation).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Bilan des connaissances et/ou compétences
- Connaissances de base du code de la route
- Connaissance de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de plate-forme élévatrice mobile de personne
- Classification et technologie de plate-forme élévatrice mobile de personne
- Risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien de plate-forme élévatrice mobile de personne
- Règles de conduite
- Sécurité et maniabilité

Partie pratique

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences
- Vérification des connaissances de base du code de la route
- Vérification des connaissances de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de plate-forme élévatrice mobile de personne
- Vérification des connaissances de la classification et de la technologie de plate-forme élévatrice mobile de personne
- Vérification des connaissances des risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien de plate-forme élévatrice mobile de personne
- Vérification des connaissances des règles de conduite
- Mise en pratique

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

● **Obtention du CACES® Cariste.**



PERSONNEL CONCERNÉ

Personnel de l'entreprise.



PRÉ-REQUIS

Être apte médicalement.



DURÉE

21H

Soit 3 jours



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser la **conduite d'un chariot élévateur** dans les différentes situations de chantier ou atelier par un entraînement à la précision et à la rapidité des manœuvres en toute sécurité.



EXAMEN

Accueil et tests théoriques : 1H30
Tests pratiques par candidat : 1H

Nombres de candidats :
6 maximum pour une journée.



ATTRIBUTION FINALE

- D'une **attestation d'aptitude à la conduite** suivant la catégorie utilisée au sein de l'entreprise, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'établissement (attestation valable 1 mois).
- Du **permis CACES® R489** (l'envoi du permis se fera après règlement de la formation).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Bilan des connaissances et/ou compétences
- Connaissances de base du code de la route
- Connaissance de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de chariots élévateurs
- Classification et technologie des chariots
- Risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des chariots
- Règles de conduite
- Sécurité et maniabilité

Partie pratique

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences
- Vérifications des connaissances de base du code de la route
- Vérifications des connaissances de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur de chariots
- Vérifications des connaissances de la classification et de la technologie des chariots
- Vérifications des connaissances des risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des chariots
- Vérifications des connaissances des règles de conduite
- Mise en pratique

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 5 ans.

OBJECTIFS

- Connaître les règles et maîtriser la conduite d'une grue auxiliaire sur camion dans les différentes situations de chantier ou atelier par un entraînement à la précision et à la rapidité des manœuvres en toute sécurité.



PERSONNEL CONCERNÉ

- Personnel affecté à la conduite d'engins de travaux publics.



PRÉ-REQUIS

- Être âgé de plus de 18 ans.
- Être apte médicalement.
- Savoir lire et écrire.
- Maîtriser les quatre opérations.



DURÉE

21H

Soit 3 jours



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Ordinateur portable
- Vidéo projecteur
- Matériel technique pour mises en situation



EXAMEN

Accueil et tests théoriques : 1H30

Tests pratiques par candidat : 1H

Nombres de candidats :
6 maximum pour une journée.



ATTRIBUTION FINALE

- D'une **attestation d'aptitude à la conduite** suivant la catégorie utilisée au sein de l'entreprise, en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par le chef d'établissement (attestation valable 1 mois).
- Du **permis CACES® R490**.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Bilan des connaissances et/ou compétences
- Connaissances de base du code de la route
- Connaissance de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur d'un engin de chantier
- Classification et technologie des engins de chantiers
- Risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien des engins de chantiers
- Règles de conduite
- Sécurité et maniabilité

Partie pratique

- Mise en pratique des connaissances et/ou compétences
- Vérifications des connaissances de base du code de la route
- Vérifications des connaissances de la réglementation
- Devoirs et responsabilités du conducteur d'engin de chantier
- Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée
- Vérifications des connaissances de la classification et de la technologie des engins de chantier
- Vérifications des connaissances des risques inhérents au fonctionnement et à l'entretien d'un engin de chantier
- Vérifications des connaissances des règles de conduite
- Mise en pratique

> Une formation recyclage de 14 heures est recommandée tous les 5 ans.

FORMATIONS GESTES & POSTURES



Acquérir les connaissances permettant aux salariés de **participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.**



- Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnels,
- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (TMS...),
- Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail,
- Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques,
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents (mises en pratique des principes avec différents objets).



- 👉 Formation Gestes et Postures
- 👉 PRAP IBC (Industrie, BTP, Commerce)
- 👉 PRAP 2S (Sanitaire et Social)
- 👉 APS ASD - Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

OBJECTIFS

- Situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnels.
- Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique.
- Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail.
- Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre.



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout public.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE DURÉE
7H | **14H**

Soit 1 jour | Soit 2 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **10** stagiaires



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Rétroprojecteur
- Écran
- Tableau blanc
- Paperboard
- Objets de forme, de poids et de volume différents



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie est basée sur une interaction permanente entre les participants et le formateur.

Le formateur implique les participants par une pédagogie interactive, qui leur permet de porter un regard critique sur leur environnement de travail et à proposer des idées d'amélioration.

L'animateur-formateur peut insister sur un thème (anatomie, techniques de manutention...) en fonction du contexte de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Pour être efficace, la formation GESTES ET POSTURES doit être soutenue par la hiérarchie.



ATTRIBUTION FINALE

Proposition de mesures d'amélioration, remise d'un certificat de stage.

PROGRAMME DE LA FORMATION

● Présentation

- De la démarche et des objectifs de la formation
- Les activités physiques dans l'activité de travail
- Éléments statistiques et enjeux liés à la santé
- Notions d'anatomie, physiologie et pathologie de l'appareil locomoteur

● Principes généraux de manutention

- Démonstration du geste type en manutention de charge
- Principes d'économie d'effort

● Appréciation du poste de travail

- Évaluation des situations
- Identification des déterminants des activités physiques correspondantes
- Écoute des remarques des opérateurs
- Prise de conscience des éléments contraignant de la situation de travail

● Aménagement des postes de travail

- Mise en commun des analyses de situations de travail
- Rappel des principes généraux de prévention
- Principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail

FORMATION GESTES ET POSTURES PRAP IBC (Industrie, BTP, Commerce)

N° d'habilitation : 1438126/2018/Prap-IBC-01/O/01

OBJECTIFS

- Analyser leur fiche de poste et leurs obligations (techniques et réglementaires).
- Repérer les différentes phases chronologiques de leur activité réelle de travail.
- Analyser leur activité physique et en repérer les déterminants.
- Identifier les risques encourus liés à l'activité physique.
- Proposer des améliorations de leur situation de travail.
- Maîtriser les risques qui dépendent d'eux (manutention...).
- Signaler les situations à risques.



PERSONNEL CONCERNÉ

L'ensemble du personnel.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

14H

Soit 2 jours non consécutifs (1+1 avec un travail d'inter sessions réalisé par les stagiaires)



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **10** stagiaires



MODE D'ÉVALUATION

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage. L'évaluation continue, selon des critères définis par l'INRS est portée sur deux documents nationaux (grille d'évaluation certificative de formation PRAP IBC).



ATTRIBUTION FINALE

Un Certificat d'Acteur PRAP IBC (valable 2 ans)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise
- Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise
- Les risques de son métier
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- Les facteurs de risque d'origine biomécanique, psychosocial et ceux liés à l'environnement physique
- Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé
- Identification des risques potentiels

- Les différentes causes d'exposition
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail à partir des causes identifiées
- En agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- En prenant en compte les PGP
- Les aides techniques à la manutention
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

Partie pratique

- Techniques postures
- Exercices pratiques
- Manutention de charges

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 2 ans.

FORMATION GESTES ET POSTURES PRAP 2S (Sanitaire et Social)

N° d'habilitation : 1438116/2018/Prap-2S-01/O/01

OBJECTIFS

- Situer l'importance des atteintes à la santé et leurs conséquences.
- Situer la place de l'activité physique dans la situation de travail.
- Connaître le fonctionnement du corps humain.
- Identifier et caractériser les éléments déterminants de l'activité physique.
- Connaître les principes de prévention et d'aménagement dimensionnel.
- Connaître les principes de base de manutention de personnes à mobilité réduite.



PERSONNEL CONCERNÉ

L'ensemble des personnels des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite...



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE
21H

Soit 3 jours non consécutifs (2+1 avec un travail d'inter sessions réalisé par les stagiaires)



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires
Effectif maximum : **10** stagiaires



MODE D'ÉVALUATION

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage. L'évaluation continue, selon des critères définis par l'INRS est portée sur deux documents nationaux (grille d'évaluation certificative de formation PRAP 2S).



ATTRIBUTION FINALE

Un Certificat d'Acteur PRAP 2S (valable 2 ans)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Les atteintes à la santé et leurs conséquences**
 - Les notions d'Accidents du Travail (AT) et de maladies professionnelles (MP)
 - La nature et l'importance des AT et MP
 - Le coût humain et financier
- **La place de l'activité physique dans la situation de travail**
 - La place de l'activité physique dans la situation de travail
 - La notion de situation de travail
- **Le fonctionnement du corps humain**
 - Les principaux éléments de l'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur
 - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur
 - Les facteurs de risques
- **Éléments déterminants l'activité physique sur le poste de travail**
 - Les sollicitations de l'appareil locomoteur
 - Les déterminants de l'activité physique
 - Les conséquences sur la santé
 - Les pistes d'amélioration des conditions de travail
- **Les principes de prévention et d'aménagement dimensionnel des postes de travail**
 - Les principes généraux de prévention
 - Les principes d'aménagement dimensionnel
 - La formalisation et à la hiérarchisation des pistes d'amélioration
- **Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts**
 - Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts
 - Exercices pratiques
- **Les principes de base pour la manutention de personnes à mobilité réduite**
 - Les spécificités liées à la situation
 - Évaluation du potentiel de la personne à mobilité réduite
 - Principes de manutention des personnes à mobilité réduite
 - Exercices pratiques

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 2 ans.

Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

N° d'habilitation : 1192994/2017/ASD CPS-ID-01/O/01

OBJECTIFS

- Repérer les situations dangereuses.
- Détecter les risques d'atteinte à la santé.
- Rechercher les déterminants responsables des situations dangereuses.
- Proposer des améliorations.
- Réaliser des techniques de manutention en respectant les règles de sécurité et d'économie d'effort.
- Être capable de protéger, examiner, alerter et secourir.



PERSONNEL CONCERNÉ

L'ensemble des personnels du secteur de l'aide et du soin à domicile, livraison de repas à la personne, hospitalisation à domicile.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

21H

Soit 3 jours non consécutifs 2+1 avec un travail d'inter sessions réalisé par les stagiaires



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires
Effectif maximum : **10** stagiaires



ATTRIBUTION FINALE

Remise d'un **certificat d'Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (valable 2 ans)**

PROGRAMME DE LA FORMATION

Prévention

- Définition du rôle de l'intervenant à domicile en tant qu'acteur de la prévention sur son lieu de travail
- Identifier des situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, lieux de travail et déplacements
- Analyser les situations professionnelles à risque liées à l'activité physique - agir et réagir face à une situation de travail à risque
- Informer
- Aspects réglementaires et procéduraux
- Techniques de manutention des personnes malades, handicapées ou âgées dépendantes

Secours

- Connaître le rôle du secouriste sur son lieu de travail
- Mettre en sécurité une situation d'accident
- Examiner la victime en vue de lui porter secours et de faire alerter
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

> Une formation recyclage de 7 heures est recommandée tous les 2 ans.

FORMATIONS RISQUES PSYCHO-SOCIAUX



**Pour que performance et bien-être
au travail soient en accord.**

Les risques psychosociaux sont souvent résumés par simplicité sous le terme de « stress ». Ils recouvrent en réalité des risques professionnels d'origine et de nature variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés ; ils ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des entreprises et leurs performances.

**Interventions menées par des psychologues
spécialisés en santé au travail.**



Formation Risques Psycho-Sociaux

OBJECTIFS

- Informer les salariés sur les risques psycho-sociaux.



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout salarié d'une entreprise.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

2H

Soit 2H

DURÉE

7H

Soit 1 jour



PARTICIPANTS

Effectif minimum : **4** stagiaires

Effectif maximum : **12** stagiaires

PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{re} Partie : Vocabulaire et définitions

- Rapport entre souffrance et travail
- Santé mentale au travail et évolution de la loi
- Définitions et vocabulaire (risques psychosociaux, stress, harcèlement, souffrance au travail...)
- Spécificité des risques psychosociaux
- Proposition d'une réflexion au niveau collectif

2^e Partie : Les mécanismes du jeu

- **Facteurs de risques**
 - Conception du travail comme un système de tensions / régulations
 - Quels facteurs de tensions
 - Quels facteurs de régulation
- **Les effets observables**
 - Impact sur les Hommes (données chiffrées, registres psychologique, somatique et comportemental)
 - Impact sur les organisations
- **Les axes de prévention**
 - Les niveaux de prévention : la question du collectif et de l'individuel
 - Les conditions nécessaires à une démarche de prévention
 - Schéma type d'une intervention de prévention selon l'ANACT

FORMATIONS CONSEIL ET AUDIT



L'audit santé sécurité au travail permet de mettre en évidence les points forts et les éventuels écarts, par rapport à un référentiel ou des exigences réglementaires sur la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise, afin de préconiser les mesures correctives ou préventives qui s'imposent et recommander une stratégie d'intervention, dont tous les aspects sont pris en compte (organisationnels, personnels, architecturaux, techniques ou stratégiques).



- 👉 Document Unique Évaluation des Risques - DUER
- 👉 Animateur santé sécurité environnement
- 👉 Accessibilité des personnes handicapées

Document Unique Évaluation des Risques

OBJECTIFS

- Identifier et hiérarchiser les risques professionnels.
- Élaborer un plan d'action.
- Formaliser, exploiter et mettre à jour le Document Unique.



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout salarié qui doit s'impliquer dans la réalisation ou la mise à jour du Document Unique.



PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le Français.



DURÉE

A définir en fonction des besoins.



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique et accompagnement au sein de l'entreprise.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les enjeux du Document Unique d'Évaluation des Risques
- Maîtriser les étapes de l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des risques professionnels et ses annexes
- Identifier les actions de prévention des risques professionnels
- Impliquer tous les intervenants dans le Document Unique d'Évaluation des Risques
- Lister les principaux documents en lien avec le Document Unique d'Évaluation des Risques

OBJECTIFS

- Formuler un référent sécurité au sein de l'entreprise.



PERSONNEL CONCERNÉ

Tout salarié de l'entreprise.



PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le Français.



DURÉE

À définir en fonction des besoins.



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique et accompagnement au sein de l'entreprise.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Étape 1

- Les fondamentaux de la santé sécurité au travail
- Du danger à la prévention des risques professionnels
- La réglementation en matière de Santé Sécurité au Travail à partir du Code du Travail
- Les référentiels

Étape 2

- Le document unique comme outil de la prévention des risques
- Définitions et principes
- Les enjeux
- Méthode d'identification et évaluation des risques dans l'entreprise
- Plan de prévention
- Accueil et formation du nouvel arrivant (livret d'accueil)
- Permis de feu

Étape 3

- Enquête accident Démarche de résolution de problèmes
- Importance de l'analyse des accidents
- Mécanisme de l'accident
- Définitions, conséquences de l'Accidents du Travail
- Éléments composant la situation de travail
- Notion d'activité réelle de travail
- Mécanisme de l'accident
- Les différentes phases de l'étude de l'accident
- Enquête
- Groupe de travail
- Le déclenchement, l'organisation et le suivi du plan d'action
- Éléments à rechercher sous différentes formes et solutions
- Analyse par la méthode de l'arbre des causes
- Méthodologie générale de l'arbre des causes
- Le recueil d'informations et l'inventaire des faits
- L'enchaînement et mise en ordre chronologique des faits
- Recherche des causes d'accidents et de dysfonctionnements
- Facteurs potentiels d'accidents
- Sources et causes de dysfonctionnements dans la situation de travail et l'organisation de l'entreprise
- Étude d'un accident concret survenu au sein d'une entreprise

Accessibilité des personnes handicapées

OBJECTIFS

- Comprendre les contraintes d'accessibilité liées aux différents formes de handicap.
- Former les professionnels à la problématique de l'accessibilité des handicapés dans les bâtiments type ERP.
- Préciser les incidences de la nouvelle loi sur le handicap du 26 septembre 2015.
- Initier ou engager un diagnostic de l'accessibilité d'un ERP et proposer des solutions (prestation complémentaire qui pourra faire l'objet d'un devis personnalisé).



PERSONNEL CONCERNÉ

Personne ayant une expérience professionnelle dans le domaine du bâtiment et connaissant les notions de base relatives à la sécurité incendie (classement des bâtiments, etc.) et à la technologie du bâtiment.



PRÉ-REQUIS

Aucun.



DURÉE

14H

Soit 2 jours



PARTICIPANTS

Effectif maximum : **12** stagiaires



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation théorique en salle.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique

- Définition des notions importantes introduites par la loi du 11 février 2005 (contexte réglementaire)
- Définition de la situation de handicap
- Obligations applicables aux ERP : textes applicables, travaux et / ou bâtiments concernés, remise en accessibilité, diagnostic, article GN8
- Obligations applicables aux logements : textes applicables, travaux et / ou bâtiments concernés
- Obligations applicables aux lieux de travail : textes applicables, travaux et / ou bâtiments concernés, évolution du Code du Travail
- Obligations applicables aux voiries et aux espaces publics : textes applicables, travaux et / ou espaces concernés
- Procédures réglementaires applicables aux travaux : demande d'autorisation de travaux, dérogations, contrôle technique, attestation fin de travaux
- Les règles techniques communes applicables aux ERP, bâtiments d'habitation collectifs et maisons individuelles
- L'accès aux bâtiments
- Les parties communes des immeubles d'habitation
- Les logements
- Prescriptions spécifiques applicables aux ERP
- Prescriptions spécifiques applicables aux logements
- Prescriptions applicables aux lieux de travail
- Prescriptions applicables à la voirie

Partie pratique

- Cas pratique sur site du client

Évaluation des acquis

- Contrôle des connaissances théoriques
- Évaluation des savoir-faire

CATALOGUE DES FORMATIONS

AFIS FORMATION PAU

11, rue Johannes Kepler
64000 PAU

AFIS FORMATION LESCAR

7, avenue du Vert Galan
64230 LESCAR

AFIS FORMATION BIDART

Technopole Izarbel
243, Allée Théodore Monod
64210 BIDART

Pour plus d'informations sur nos formations :
Tél. : 05 59 40 13 15 - contact@afis-formation.fr

www.afis-formation.fr

